

HENRY DUNANT ET SES AMIS DANS LE MONDE¹

par Willy Heudtlass

De tout temps, les grands hommes ont eu des amis, dans les bons comme dans les mauvais jours. Cela est aussi vrai de ceux qui, bienfaiteurs de l'humanité, ont laissé dans les mémoires, un vivant souvenir. Henry Dunant n'a pas échappé à cette règle.

Pendant des années Florence Nightingale mena un combat aussi long que vain contre la bureaucratie militaire britannique qui s'opposait à toute innovation dans l'organisation des secours aux blessés et aux malades, particulièrement pendant la guerre de Crimée. La situation ne changea que lorsqu'une meilleure compréhension de ses projets de réforme humanitaire doublée du respect qu'elle inspirait lui suscitèrent des amis et des appuis dont les efforts aboutirent à une refonte complète des services sanitaires de l'armée. Le grand réformateur des écoles européennes, Heinrich Pestalozzi, n'aurait jamais réalisé son œuvre sans le soutien moral et surtout matériel de quelques amis. En vérité, sans leur aide et la totale abnégation de sa femme, il ne lui aurait pas été possible de survivre longtemps dans la pauvreté aussi tenace que profonde qui l'accompagna pendant toute son existence.

L'un des bienfaiteurs de l'humanité les plus malheureux fut sans doute le médecin et obstétricien né en Hongrie, Ignaz Semmelweis. Des millions de mères doivent la vie à sa découverte du caractère infectieux et transmissible de la fièvre puerpérale. Avant de sombrer dans la folie, il ne s'était pourtant fait que peu d'amis et n'avait rencontré que rarement, chez les médecins conservateurs, quelque compréhension pour son enseignement.

La vie est faite de hasards, souvent tragiques, parfois heureux. Dunant a fait l'expérience des uns et des autres. On ne saurait toutefois passer sous silence sa responsabilité pour les événements qui ont marqué sa vie. La période qui précède la création de la Croix-Rouge ne retiendra pas notre attention ici, pas plus que celle

¹ Rédigé en allemand, cet article s'intitule *Henry Dunant und seine Freunde in der Welt*. Il a été obligeamment traduit par Mlle Carole Witzig.

qui a suivi sa mort. Cet « avant » et cet « après » feraient éclater le cadre de notre contribution et conduiraient à une énumération sommaire de noms d'amis trop nombreux pour qu'on puisse leur rendre justice.

On sait que, pour fonder la Croix-Rouge, Dunant rechercha, avant tout, l'appui des maisons impériales, royales et princières d'Europe, conscient du fait qu'à cette époque, les monarques jouaient un rôle plus important sur le cours de l'histoire que les peuples.

Napoléon III est, sans doute, l'un des amis les plus fidèles de ces années. A Solferino déjà, il céda aux instances de Dunant en libérant, par l'intermédiaire du maréchal MacMahon, les médecins militaires autrichiens prisonniers ; bien plus, il participa aux travaux préparatoires et à la création de la Croix-Rouge selon la conception de Dunant, en passant outre, à plusieurs reprises, à la résistance de quelques ministres et généraux. Même malade et exilé en Angleterre, Napoléon s'occupa encore de Dunant : c'est grâce à sa recommandation que le Genevois fit la connaissance de Mme Kastner, veuve d'un riche industriel français et qu'il noua avec elle une relation qui dura de nombreuses années. A titre de rémunération pour les travaux que Dunant effectua pour son fils, Mme Kastner participa au financement de plusieurs sociétés fondées par Dunant et qui périssaient. Il n'est donc pas surprenant que les « Mémoires » de Dunant, redécouverts il y a quelques années, contiennent un chapitre de remerciements à l'empereur ainsi qu'à l'impératrice Eugénie.

Les « Mémoires » expriment des sentiments semblables de gratitude à l'égard de la Cour de Prusse à Berlin. Dunant n'oublia pas l'accueil qu'il reçut dans cette ville lors des festivités organisées pour la victoire sur l'Autriche en 1866, ni la compréhension avec laquelle ses idées sur la nécessité d'un accord international en faveur des blessés et des malades pendant les hostilités furent accueillies. La reine Augusta, arborant le brassard de la Croix-Rouge lors d'une réception, lui offrit une statuette. Les invitations aux dîners à la Cour et chez des personnalités marquantes furent autant de témoignages d'estime auxquels Dunant fut très sensible et qui l'encouragèrent à poursuivre des projets humanitaires plus ambitieux que la Convention de Genève.

La grande-duchesse Louise de Bade rendit, elle aussi, un vibrant hommage à la personnalité et à l'œuvre de Dunant. Lors de sa

visite à l'Exposition universelle de Paris en 1867, elle envoya une lettre à Dunant dans laquelle elle le remerciait de ses efforts. L'appui que les pasteurs de Bade, Hahn et Wagner, apportèrent à la Croix-Rouge, lors de sa fondation, et plus tard, dans des moments de crises, attestent le climat créé par cette maison princière à l'égard de l'œuvre humanitaire.

Dans l'empire du Tsar, autre puissance de l'époque, la grande-duchesse Helena-Pavlovna, ainsi que la protectrice de la Croix-Rouge, la grande-duchesse Marie-Federovna, s'employèrent à éveiller l'intérêt de leurs compatriotes pour la Croix-Rouge et la sympathie pour son infatigable fondateur. Lorsque Dunant fut redécouvert, après avoir prétendument disparu pendant plusieurs années, le corps médical de Kiev remercia le grand philanthrope de ses bienfaits. Peu après, le XXII^e congrès international de la médecine à Moscou décerna à Dunant, à l'instigation du spécialiste en pathologie allemand Rudolf Virchow, un prix d'honneur de cinq mille francs suisses. Par la suite, l'ermite de Heiden reçut une pension annuelle de quatre mille francs suisses sur l'ordre de la protectrice de la Croix-Rouge russe.

Presque à la même époque le Saint-Siège à Rome, par l'intermédiaire de l'évêque de Saint-Gall, lui transmit à l'occasion de son 68^e anniversaire, ses vœux accompagnés d'un portrait de Léon XIII. Plusieurs années auparavant, l'abbé Broyé s'était déjà écrié devant sa paroisse de la cathédrale de Reims, en présence du cardinal et archevêque Langénieux : « Henry Dunant appartient à l'humanité tout entière ».

La rapide réalisation de l'idée de la Croix-Rouge et sa continuité dans le temps valurent bientôt à Dunant la sympathie de la bourgeoisie. L'un des premiers représentants de ce milieu fut le Néerlandais Basting. Une heureuse collaboration, lors du congrès de statistique de Berlin en 1863, avait déjà rapproché les deux hommes. Il convient notamment de signaler la courageuse intervention du docteur Basting en faveur de Dunant au congrès de Genève de 1863, au cours duquel il s'était chaleureusement déclaré en faveur du principe de la neutralité soutenu par Dunant, principe que les autres membres du comité des cinq s'étaient d'abord refusé à adopter. Dans une notice manuscrite, Dunant en a donné confirmation expresse.

L'élite intellectuelle française soutint, elle aussi Dunant qui, entre-temps, avait acquis une renommée internationale. Ce fut le

cas des frères Edmond et Jules Goncourt et de Victor Hugo qui rendit hommage à Dunant pour sa courageuse intervention en faveur des victimes innocentes de la Commune de 1871 ; et il évoquait, à cette occasion, le *Souvenir de Solférino*, que, de toute évidence, il avait lu.

En Angleterre ce fut Florence Nightingale, la grande infirmière, qui témoigna toujours à Dunant sa chaleureuse amitié et qui, selon les dires même de Dunant, fut l'un de ses modèles. Et Lord Elcho, qui servit d'intermédiaire auprès de quelques personnalités de la société anglaise à Londres devant lesquelles Dunant eut la possibilité d'exposer ses projets et ses objectifs.

En Autriche aussi, il s'était acquis beaucoup de sympathies, encore que la Cour impériale n'eût pas montré, dans ce pays, autant d'empressement qu'ailleurs. En effet, ce n'est que lors de la guerre de 1866 contre la Prusse que la convention de Genève de 1864 fut admise. L'appui de Bertha von Suttner, pacifiste mondialement connue, qui se vit décerner par la suite le prix Nobel de la paix, n'en fut que plus efficace. Elle permit plusieurs fois à Dunant de publier des articles destinés à intéresser l'opinion publique mondiale aux problèmes humanitaires et à la paix. La bienveillance de l'ancienne collaboratrice d'Alfred Nobel à l'égard de Dunant se refroidit cependant quelque peu par la suite, puisqu'elle proposa le Français Frédéric Passy, comme candidat au premier prix Nobel de la paix.

Dunant eut des amis en dehors d'Europe également. Aux Etats-Unis, ce fut Clara Barton, présidente, pendant de longues années, de la Croix-Rouge de ce pays. Elle était connue depuis longtemps des milieux de la Croix-Rouge. Des milliers de soldats, blessés ou malades des deux camps de la guerre franco-allemande de 1870-71 se souvenaient avec reconnaissance de ses soins et de son action efficace dans l'amélioration du service sanitaire. A une lettre du professeur de gymnase Rudolf Müller, de Stuttgart, le plus vieil et, sans doute, le plus efficace ami de Dunant, elle répondit en 1901 : « ... la seule mention de son nom fait battre le cœur de quiconque est dévoué à la Croix-Rouge dans le monde ».

La banqueroute financière de Dunant avait eu pour conséquence de le frapper d'ostracisme dans son pays et surtout à Genève. Il ne nous appartient pas aujourd'hui de porter un jugement ; il reste que ses créanciers avaient subi des pertes trop importantes pour passer rapidement l'éponge. Malgré cela, Dunant

conserva de nombreux amis dans sa ville, pour qui son œuvre avait bien plus d'importance que sa culpabilité.

En août 1895 le journaliste suisse Georg Baumberger fit paraître un article dans le journal de Stuttgart *Ueber Land und Meer* qui eut un écho dans le monde entier : *Henry Dunant, fondateur de la Croix-Rouge*. L'article fit d'autant plus de sensation que l'opinion publique considérait généralement Dunant comme disparu — mythe qui avait été entretenu par certains —. Avec cet article, Baumberger faisait le premier pas vers la prochaine réhabilitation du vieillard qui vivait à Heiden dans des conditions plus que modestes.

Installé à l'hôpital de district de cette ville, il entretenait une volumineuse correspondance avec les amis qui lui étaient restés fidèles en Suisse, et cela malgré sa pauvreté et une santé défaillante. Avec, par exemple, le maître d'école secondaire de Winterthur, Johannes Pfister qui créa, dans les années 1890, avec la Croix-Rouge de cette ville, une commission Dunant ayant pour mission de lui dispenser une assistance morale et économique. Dunant eut également un échange d'idées animé avec le médecin en chef de l'armée, le docteur Alfred Mürset à Zurich, sur les problèmes de la Croix-Rouge et du service sanitaire dans l'armée. Quant au président de l'association des samaritains de Zurich, Louis Cramer, il nomma Dunant samaritain d'honneur en 1895. La section saint-galloise de la Croix-Rouge fit même frapper une médaille à l'effigie de Dunant. Sa ville natale elle-même, Genève, se manifesta à nouveau, encore que ce ne fût pas à titre officiel. Ainsi on put lire dans le journal *La Veille*, rédigé par le pasteur Second : « ... Il sacrifia à la grande idée de sa vie ses forces, son activité et beaucoup d'argent... ».

Les pasteurs Hottinger et Jory doivent eux aussi être mentionnés pour le rôle qu'ils jouèrent pendant cette période difficile de la vie de Dunant ; comme d'autres, ils travaillèrent à la réhabilitation de leur compatriote et restèrent en contact avec Rudolf Müller. En revanche, l'amitié entre Dunant et le maître d'école secondaire Wilhelm Sonderegger, dont le dévouement était exemplaire, finit tristement en raison de la méfiance parfois maladroite du vieillard. Vivant retiré dans sa chambre d'hôpital, pendant les dernières années de sa vie, il ne recevait plus que le docteur Altherr, médecin en chef, et Mme Bolliger, son infirmière. En reconnaissance pour leurs soins dévoués, Dunant leur légua quelques

milliers de francs suisses pris sur le fonds du prix Nobel de la paix.

L'un des tournants dans la vie de Dunant se produisit en 1879. Lors d'une promenade à Stuttgart, il entra par hasard en conversation avec un jeune étudiant, Rudolf Müller. Ni l'un ni l'autre ne pouvaient imaginer alors qu'une amitié, échelonnée sur plusieurs décennies, les lierait l'un à l'autre et que le plus jeune des deux jouerait un rôle décisif dans la réhabilitation du plus âgé. Cette rencontre fortuite porta ses premiers fruits quelque treize années plus tard. Rudolf Müller, devenu entre-temps professeur de gymnase, avait publié un article sur Dunant dans l'*Ulmer Tagblatt*, qui non seulement le remercia mais lui fit parvenir quelques documents accompagnés de la remarque suivante : « ... je peux vous en envoyer encore beaucoup d'autres... » La confiance entre les deux hommes était née et ne fut jamais troublée jusqu'à la mort de Dunant. Sans relâche, le professeur de Stuttgart s'employa à obtenir la réhabilitation de Dunant. Aux Pays-Bas, il réussit à intéresser à ses efforts le journaliste Haje. De Zurich, l'industriel alsacien J.-J. Bourcart, un vieil ami du Genevois, offrit ses services, comme ce fut le cas, à Stuttgart, de l'homme d'affaires A. Greater, membre influent de la société du Temple qui avait déjà secouru Dunant dans ses années difficiles à Paris. Après une collaboration de quatre ans, le livre de Müller, *Entstehungsgeschichte des Roten Kreuzes und der Genfer Konvention* (Genèse de la Croix-Rouge et de la Convention de Genève) parut en 1896. Une fondation Dunant, créée à Stuttgart avec la participation de Rudolf Müller, parvint à réunir un montant d'environ 25.000 Reichmark qui couvrirent l'essentiel des frais d'impression. Le livre sortit, partiellement, en édition de luxe, doré sur tranches.

Ce livre permit de toucher des personnalités importantes en Suisse et à l'étranger. Parmi elles, le professeur Leclère qui informa Müller qu'il avait proposé Dunant, avec l'accord des professeurs de l'Université de Bruxelles, pour le prix Nobel de la paix à Christiania. Cependant, c'est sur Bjørnstjerne Bjørnson, membre du comité norvégien du prix Nobel, que le livre exerça une influence décisive. A ce moment également eut lieu, par l'intermédiaire de Dunant lui-même, l'heureuse rencontre entre Müller et le médecin norvégien Hans Daae, d'Oslo. Ce dernier adhéra immédiatement aux efforts engagés par Müller pour l'octroi du premier prix Nobel de la paix à leur ami commun. Il eut une entrevue avec Bjørnson et trouva en lui un compatriote bien préparé par le livre de Müller

et acquis à Dunant. Le comité Nobel décida cependant d'attribuer le prix à parts égales à Dunant et au Français Frédéric Passy. Dunant et ses deux amis acceptèrent cette solution qui signifiait la réhabilitation qu'ils souhaitaient.

En la personne de Dunant, aidé par ses amis, la « grande et mystérieuse rencontre du temps et de l'homme » s'est réalisée, c'est-à-dire ce que Jakob Burckhardt (1818-1897) a appelé le « symbole de grandeur ».

Willy Heudtlass a été directeur du service de presse de la Croix-Rouge allemande à Berlin de 1939 à la fin de l'année 1944. De 1949 à 1951 il a rempli la même fonction dans la Zone britannique, puis au siège central de la Croix-Rouge d'Allemagne fédérale. A trois reprises, Willy Heudtlass a conduit des journalistes allemands au siège de la Croix-Rouge internationale à Genève : en 1940, pour exposer les buts de la Croix-Rouge pendant la guerre ; en 1959 à l'occasion du Centenaire de la bataille de Solferino et en 1963 lors de la célébration du Centenaire de la fondation de la Croix-Rouge. Depuis sa retraite en 1966, Willy Heudtlass s'est consacré à l'étude de l'histoire de la Croix-Rouge. Il a publié deux livres dont une biographie sur Dunant. Les documents qu'il a rassemblés pour la rédaction de cet ouvrage sont déposés, depuis 1951, à la « Staatsbibliothek der Stiftung Preussischer Kulturbesitz » à Berlin.

HENRY DUNANT ET SA FAMILLE

par Roger Durand

Le 17 août 1868, la Cour de justice civile de Genève se prononce en dernière instance sur la faillite du Crédit genevois.¹ Non seulement elle constate que « le sieur Dunant [...] a sciemment trompé ses collègues » administrateurs, mais encore elle stipule qu'il « doit être tenu de toute la perte occasionnée par cette affaire, et que les autres administrateurs ci-dessus dénommés ne doivent être responsables chacun que d'un septième de la perte, sans solidarité entre eux, [...], mais que chacun des six autres administrateurs doit avoir son recours contre M. Dunant pour tout ce qu'il aura à payer ensuite du présent arrêt ; ». Un tel jugement entraîne deux conséquences, aussi graves l'une que l'autre.

Tout d'abord, le promoteur de la Croix-Rouge, l'homme en vue dans les milieux humanitaires de l'Europe entière est reconnu coupable d'un crime qui relève autant de la morale et du savoir-vivre que de la justice : il a menti, il a trompé la confiance de ses pairs. Comme chacun le sait, c'est cette faute plus que ses dettes qui lui ont valu l'ostracisme du Comité international, qui ne pouvait garder en son sein un homme dont la malhonnêteté était proclamée *urbi et orbi*.

Secondement, les créanciers et les administrateurs de la banque en faillite sont autorisés, voire invités, à réclamer à Dunant seul les sommes qu'ils ont perdues. Ils peuvent même se retourner contre lui seul pour toutes les dettes que le conseil d'administration a contractées dans l'affaire des carrières de Felféla. Entre les divers emprunts, garanties, découverts et autres, celui qui passait alors pour le conseiller personnel de l'impératrice Eugénie en matière de Croix-Rouge se voit chargé d'un passif avoisinant un million de francs, au moment même où sa fortune était entièrement grevée.

Le bouc émissaire de cette banqueroute n'a pas entendu le verdict de ses propres oreilles. Il s'était en effet replié sur Paris

¹ *Journal de Genève*, « Dans l'audience du lundi 17 [...] », Genève, 23 août 1868, pp. 1-2, notamment (ntm.) p. 2.

au printemps de 1867 déjà, autant pour s'éloigner de Genève que pour tenter de gagner de quoi éteindre ses dettes. Mais il n'y parvient pas. Ni la colonisation de la Palestine ni la Bibliothèque internationale universelle ne réussissent. Elles ne le nourrissent même pas. En fait, Dunant connaît la plus cruelle des misères, de 1867 à 1872. Aucun magot enfoui, aucune ressource clandestine ne lui assurent le minimum vital. Celui qui a soupé à la table des rois, par exemple à Berlin en 1866, meurt littéralement de faim. Par fierté, il cache la tristesse de son état, même aux rares personnes qui pourraient encore s'intéresser à lui. Il donne même le change en procurant du travail à son frère Daniel, père de famille, comme secrétaire de la Bibliothèque internationale universelle depuis 1867.²

Par conséquent, sa famille ne soupçonne pas l'abîme de souffrances dans lequel le fils prodigue est tombé. Après la faillite, sa mère, sa sœur Marie, son frère Pierre-Louis, entre autres, maintiennent des contacts épistoliers suivis avec l'exilé de Paris. Bien que les aventures algériennes aient fait perdre des centaines de milliers de francs à ses proches parents,³ ceux-ci lui pardonnent. Le courrier amène régulièrement des nouvelles de la famille ; en réponse, la poste de Paris (même par ballon monté lors du siège de 1871) narre les trop belles entreprises qui devaient procurer la richesse : commercialisation d'un pansement hémostatique, approvisionnement de Jérusalem en eau potable, etc.

Il faut attendre la fin de la guerre franco-allemande pour que la pitoyable réalité de tous les jours soit connue à Genève. Lorsque

² Voyez Ellen HART, *Man born to live Life and Work of Henry Dunant Founder of the Red Cross*, Londres, Victor Gollancz, 1953, 371 p., ntm. p. 188.

Daniel était administrateur de la Société anonyme des moulins de Mons-Djémila et y avait investi sa fortune.

³ Au printemps 1867, les membres de la famille directe avaient cédé leurs parts aux actionnaires de la Société, en échange de quoi, semble-t-il, aucune poursuite ne devait être engagée contre Dunant.

Voyez aussi une lettre datant probablement de la fin 1892 : « Ces anecdotes de la jeunesse ne sont pas inutiles à mettre dans ce livre ; et je tiens à mentionner aussi ma famille, qu'on a calomniée aussi, malgré *les sacrifices qu'elle a fait** pour moi, en 1867. ». Comme celle-ci, les autres lettres de Dunant à Rudolf Müller citées plus bas proviennent du fonds Rudolf Müller qui n'a pas encore pu être catalogué, à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève (BPU).

sa famille apprend les nuits passées dans les salles d'attente des gares, les repas faits d'un croûton sec, les chaussettes teintes à l'encre pour cacher les trous, elle s'émeut. Par exemple, son frère Pierre lui envoie quelque argent sous le prétexte de lui permettre d'imprimer une brochure ou de lui payer le voyage de Londres pour qu'il puisse y donner une conférence. Cette solidarité familiale va se resserrant. Depuis 1872, elle prendra une forme tout à fait concrète qu'il vaut peut-être la peine de relater en détail.

Tout commence le 19 mai 1872, avec le décès de l'oncle David, qui avait tenu Jean Henri sur les fonds baptismaux presque jour pour jour 44 ans plus tôt. L'oncle a trois neveux, tous fils de Jean-Jacques : Henry, Daniel et Pierre-Louis ; il désigne ce dernier comme exécuteur testamentaire. Dans ces dernières volontés,⁴ il prévoit :

« J'espère que toute ma famille approuvera les dispositions testamentaires que j'ai dû faire dans les circonstances fâcheuses où elle se trouve, afin d'assurer à tout événement* un viager à mes deux neveux Henri et Daniel.

Je lègue à mon neveu Jean Henri Dunant une rente annuelle viagère de douze cents francs ;

Pour faire cette rente, l'hoirie remettra le capital nécessaire, calculé d'après l'âge du titulaire, à la société d'assurance sur la vie, siégeant à Paris, rue Ménard, numéro vingt-un. ».

Les « circonstances fâcheuses » évoquent à n'en pas douter les pertes subies par la famille dans la Société anonyme des moulins de Mons-Djémila et le dénuement dans lequel croupit l'ex-président de la défunte société. Le testataire n'hésite pas à écrire qu'il « a dû faire » ces clauses ; probablement ne s'estimait-il pas le droit de laisser ses neveux dans une telle situation, quelles que soient les fautes commises. D'ailleurs, il lègue un viager alimentaire qui évitera qu'un Dunant subsiste grâce aux soupes populaires : 1.200.-Fr. par an donnent 3.— Fr. par jour environ et suffisent pour un gîte et un couvert modestes.

⁴ BPU, Ms.fr. 2116 H, 12 f., ntm. f. 8 recto-verso.

Dès que le testament est connu, chacun peut calculer qu'Henry devient propriétaire d'un legs atteignant près de 16.000.— Fr., sous forme d'une rente viagère. Mais la forme importe peu, si elle contient de l'argent, surtout pour un créancier.

Est-il nécessaire de rappeler qu'en ces temps-là Dunant compte à Genève plus de créanciers que de soutiens ? Selon la décision de la Cour de justice, ceux-là pouvaient tout à fait se retourner contre leur ancien collègue. Aussi, le 1er juin 1872, MM. Jean Antoine Olivet, John Viridet et Théodore Audéoud requièrent et obtiennent-ils la saisie du legs. Ces trois messieurs, administrateurs du Crédit genevois en même temps que Dunant, avaient dû chacun remettre 19.863,35 Fr. aux liquidateurs. C'était le prix auquel chaque administrateur avait payé l'incurie et l'inconscience de sa propre conduite dans la direction de cette société bancaire.

Puisque Dunant renonce à regagner Genève pour se défendre en personne, son frère Pierre-Louis prend l'affaire en mains. Contre la saisie, il adresse une requête au Tribunal civil. Dans ses considérants, le juge rappelle que tous les biens d'un débiteur sont le gage de ses créanciers et que, par conséquent, une rente viagère peut être saisie. La loi prévoit une exception si la personne qui a constitué la rente, à titre gratuit, stipule expressément que celle-ci est insaisissable.

L'oncle David ignorait, semble-t-il cette exigence juridique, quand il rédigea son testament. Il ne qualifie pas la rente d'« insaisissable ». Par bonheur pour son neveu, il précise qu'il donne une rente (et non pas un capital comme à ses autres héritiers) en vue de lui « assurer à tout évènement* un viager ». Le juge interpréta ces termes dans un sens large et comprit par là que le testataire entendait prévenir toute action capable de priver cet héritier-ci d'un revenu fixe et durable, quelles que soient ses dettes.

De plus, le Tribunal n'eut aucune peine à constater qu'il s'agissait là d'un revenu à titre d'aliment. La volonté du défunt était bien, selon toute vraisemblance, de garantir un minimum vital à deux neveux qui avaient perdu leur patrimoine, alors qu'ils n'étaient même pas en possession d'un métier qui pût les faire vivre.

Au vu de ces deux arguments, le Tribunal, dans sa séance du 17 juin 1873, déclare nulle la saisie demandée par MM. Viridet, Olivet et Audéoud, qu'il condamne aux dépens. Chacun croit que le legs pourra enfin servir de viager pour Henry. C'était mal connaître l'acharnement de ceux qui, sept ans auparavant, n'avaient

consacré que de trop rares instants à contrôler si l'argent — que leurs actionnaires leur avaient confié — était géré selon les règles de la plus élémentaire prudence.

Dans les mois qui suivent ce jugement, les mêmes créanciers interjettent un appel auprès de la Cour de justice en avançant un argument surprenant.⁵ Si l'on admet que la rente est insaisissable, cela entraîne qu'elle est incessible. Deux conséquences en découlent : primo, c'est une injure pour Daniel Dunant qui se verrait ainsi soupçonné d'être capable de dilapider son bien. Secundo, c'est un danger pour des tiers qui, persuadés que le détenteur d'une telle rente peut disposer d'un capital équivalent, pourraient accepter de prêter à ce dernier de l'argent, sur la base d'une garantie qui — en fait — ne pourrait jamais servir à les rembourser !

Les juges saisis de l'appel ne s'y trompent pas. Le 24 novembre, ils confirment en tout point les décisions du Tribunal civil relatives à Henry Dunant. Si ces anciens collègues ont donc échoué dans leur tentative, au moins sont-ils parvenus à le priver, pendant une année et demie (de juin 1872 à fin novembre 1873) d'une ressource modeste mais combien précieuse dans les circonstances d'alors. Quoi qu'il en soit, la générosité de l'oncle David peut enfin déployer ses effets.

La « société d'assurance sur la vie siégeant à Paris, rue Ménard » est mieux connue sous le nom de « La Nationale, compagnie d'assurances sur la vie » ; elle tient une agence à Genève. Pierre-Louis, en tant que représentant des intérêts de son frère dans sa patrie, verse le capital nécessaire : 15.957.— Fr., tandis qu'Henry signe le contrat à Paris, le 4 décembre 1873.⁶

Aux termes de cet acte, « la Compagnie s'oblige à servir à Monsieur *Dunant*, Jean Henri, une rente viagère sur sa tête et à son profit de *Douze cents francs* par an, sans retenue, en deux paiements de six cents francs chacun, les premier Juin et premier Décembre de chaque année jusqu'à son décès. ».

Comme prévu, le premier versement a lieu le 1er juin 1874. Au sujet des encaissements, le verso du contrat fournit des indications

⁵ Archives d'Etat de Genève, *Jur. civ. DDf No 40*, « Cour de justice, Civil, 1873-1874, Feuilles d'audiences 498-551 ».

⁶ BPU, *Ms.fr. 2116 H*.

intéressantes, bien que voilées d'un certain mystère. L'information sûre peut être dégagée des quittances, apposées sur le verso lui-même. Elles attestent que La Nationale a versé 41 fois les 600.— Fr. semestriels, du 1er juin 1874 au 1er juin 1894.

Le mystère, quant à lui, se présente sous deux aspects. Tout d'abord, pourquoi la compagnie interrompt-elle ses prestations en décembre 1894, alors que la rente est viagère ? Il est possible que les quittances n'aient plus été rédigées sur l'acte lui-même, encore que celui-ci comporte la place nécessaire. En l'état actuel de nos recherches, nous ne pouvons considérer comme certain qu'un seul élément : jusqu'en 1894, la rente a été régulièrement versée. D'ailleurs, les années suivantes importent moins dans la mesure où Dunant bénéficie alors d'autres rentes, très substantielles.⁷

La seconde incertitude plane sur le bénéficiaire effectif de ces 24.600.— Fr., puisque la signature de Dunant n'apparaît sur aucune des 41 quittances. Elles sont signées successivement par MM. Mann, puis Ch. Paillard pour Richard Pictet, Alphonse Vogel pour E. d'Espine, enfin au moyen d'un tampon humide d'Espine Fatio & Cie.

Qui a touché la rente ? Henry Dunant ? Ses créanciers ? En l'absence de pièces explicites et en raison du silence des « Mémoires » sur ce point, la question mérite d'être posée.

Tout au long de ses notes autobiographiques, le nomade de Stuttgart puis l'ermite de Heiden ressasse son souci de rembourser ses créanciers. Il dit et répète combien il a échafaudé de projets dans ce but. Si cette rente avait servi à combler ses dettes, même en partie, il est fort probable qu'il en aurait conservé le décompte avec précision. Or, ni ses notes de travail ni ses textes autobiographiques communément appelés « Mémoires », ni sa correspondance n'en gardent la trace. Nous sommes donc en droit de supposer que ces sommes lui sont effectivement parvenues.

A dire le vrai, ses « Mémoires » ne font pas la moindre allusion à un tel apport, pendant la période qui nous intéresse, ni même

⁷ Depuis décembre 1892, la Croix-Rouge suisse lui alloue une rente annuelle à vie de cinq cents francs. En 1895, le Conseil fédéral suisse lui attribue le prix Binet-Fendt. Depuis février 1897, le tsar de Russie lui octroie une rente annuelle viagère de quatre mille francs, sur proposition de la Société russe de la Croix-Rouge. Désormais, Dunant dispose de revenus confortables.

plus tard. Aussi surprenant qu'il paraisse, ce mutisme peut s'expliquer. Quand il parle de lui, Dunant ne mentionne pas volontiers ses revenus et, lorsqu'il le fait, c'est essentiellement pour justifier les sommes offertes par Léonie Kastner. N'oublions pas que celles-ci correspondaient à des travaux, à des missions que la riche veuve lui confiait.⁸ Du reste, il s'agissait le plus souvent d'une aide en nature (appartement, nourriture, bureau) et, quand il recevait des espèces, Dunant insiste sur la modicité de leur montant : de quoi vivre simplement et de publier une brochure, le cas échéant. De ses autres revenus, il ne souffle mot. N'a-t-il pas été secrétaire de la Peace Society à Londres ? La branche anglaise de l'Alliance universelle ne l'a-t-elle pas investi de fonctions quasi diplomatiques auprès de la Conférence de Bruxelles de 1874 ? Le silence des écrits autobiographiques, peu propices aux questions d'argent, ne semble donc pas revêtir une signification particulière ; il faut chercher ailleurs des indices sur les effets de la rente.

La récente acquisition des magnifiques lettres de Dunant à Rudolf Müller apporte les informations complémentaires. A plusieurs reprises, il fait allusion à ce voyage et précise, dans le passage suivant, depuis combien d'années il en bénéficie :

« Quand je dis que j'ai travaillé pendant 30 ans, c'est pendant vingt cinq* ans que je dois dire, car depuis 5 ou 6 ans, j'ai fort décliné et n'ai pu plus rien faire, même pour gagner mon pain, car je n'ai jamais eu qu'une rente de douze cents francs, provenant d'un legs d'un vieux parent, mort il y a un quart de siècle ; plus ces trois dernières années quelques cents francs annuels des Sociétés Suisses* de la Croix-Rouge. ».⁹

En conséquence, nous pouvons être certains que Dunant a reçu les paiements semestriels de La Nationale pendant les années difficiles. Qu'est-ce que cette certitude nous apporte de neuf ?

Une phrase de Colleville avait retenu l'attention des biographes : « une modeste pension de 1,200.— Fr. de rente annuelle,

⁸ Il s'agissait aussi bien de la promotion du pyrophone que de la distribution d'aumônes dans la banlieue londonienne. Dunant a très vraisemblablement collaboré au livre d'Hermann LUDWIG sur Johann Georg Kastner, époux de Léonie ; voyez la note 12 de la p. 29.

⁹ BPU, fonds Rudolf Müller, 14 février 1897.

assurée par sa famille ».¹⁰ Est-ce à partir de cette information que Fernand Gigon a émis, le premier semble-t-il, une hypothèse aux accents pathétiques, qu'il situe en 1887 ?

« Dans sa détresse morale et sa dégradation physique, l'image de Heiden le hante parfois. En dépit de ses souffrances, il vit dans la capitale anglaise et écrit à son frère Pierre, à lui encore, une lettre si déchirante dans sa simplicité et dans la crudité des détails que les familles Dunant et Colladon conviennent d'une réunion. Elle se tient chez Pierre, qui essaie de faire comprendre à ses proches le dévouement [sic] de son frère. Il plaide si bien que les familles décident d'aider Jean-Henri.

A Stuttgart la vie avec le pasteur Wagner reprend son cours heurté. Cependant c'est là qu'il reçoit enfin la certitude que sa famille lui versera une pension annuelle de mille deux cents francs, soit un peu plus de trois francs par jour. »¹¹

Les biographes ont généralement admis et repris cette version. Pourtant le contrat de La Nationale a été déposé à la BPU en même temps que le testament, c'est-à-dire il y a plus de vingt ans, semble-t-il.

D'ailleurs, le mode de vie que Dunant a, depuis 1874, permet certains recoupements. Nous le voyons voyager de Paris à Londres, à Bruxelles, à Stuttgart, à Rome, à Trieste, dans de nombreux lieux de cure, enfin à Heiden. S'il peut acheter un billet de chemin de fer, il dispose assurément des moyens pour subvenir aux besoins les plus vitaux. Certes, l'assistance discrète de Léonie Kastner ne doit pas être étrangère à cette amélioration. Mais pourquoi ne pas voir là aussi une coïncidence entre son aisance relative mais réelle et le début de son viager ?

¹⁰ [George-Henri] COLLEVILLE, *Historique de la Croix-Rouge* [...], voyez la note 11 de la p. 28.

¹¹ Fernand GIGON, *Henri Dunant L'épopée de la Croix Rouge*, [Paris], Gallimard, 1960, 253[254] p., ntm. p. 221.

Voyez aussi Ellen HART, *op. cit.*, p. 297. Willy HEUDTLASS, *J. Henry Dunant Gründer des Roten Kreuzes Urheber der Genfer Konvention Eine Biographie in Dokumenten*, Stuttgart, W. Kohlhammer, 1962, X-195[197] p., 68 pl., ntm. p. 92. Bernard GAGNEBIN et Marc GAZAY, *A la rencontre de Henry Dunant*, Genève, Georg, 1963, 118[132] p., pl., ntm. p. 58.

De plus, lorsqu'il se fixe à Heiden, il choisit une pension répondant à des critères plus précis qu'on ne l'a parfois imaginé. Il n'est pas une épave qui vient s'échouer sur les contreforts du lac de Constance, abandonnée par le reflux d'une existence impitoyable. Il décide de s'arrêter en Suisse, pas trop loin de Stuttgart où il compte ses meilleurs amis, et le plus loin possible de Genève. Il pourra partir pour de longues promenades solitaires dans les montagnes appenzelloises qui lui rappelleront ses excursions au Salève, du temps des U.C.J.G. Il peut aussi s'appuyer sur le concours d'un médecin, disposé à joindre la cure d'âme aux soins médicaux. Enfin, le coût de la pension, logement et nourriture compris, s'élève à trois francs par jour ; c'est-à-dire à nonante francs par mois. Ajoutez dix francs de correspondance et de frais divers, nous atteignons cent francs par mois, qui font six cents francs par semestre : la rente viagère y suffit juste, mais elle y suffit.

« A l'Hôpital, on me prend trois francs par jour & ce que je mange est meilleur qu'au Lindenbühl, tout au moins plus varié. Du reste, je vis de lait surtout. Si je pouvais au moins avoir du bon pain ! ».¹²

En dépit de la honte que fait rejaillir sur elle la banqueroute de 1867 et malgré les sacrifices matériels qui en sont résultés, la famille Dunant n'a pas renié son grand homme déchu, elle l'a au contraire soutenu.

Lorsque celui-ci se condamne à un bannissement volontaire, elle maintient des liens épistoliers étroits et lui témoigne une réelle affection. Elle lui fait parvenir une aide concrète par l'intermédiaire de Pierre-Louis, le frère, bien que l'exilé de Paris ressemble à un puits sans fond, à un amateur de chimères. Elle lui assure une rente viagère grâce à la prévoyance d'un oncle. Surtout, elle prend en charge la défense des droits du banni dès que les créanciers œuvrent pour arracher à celui-ci le pain de la bouche.

Même si un doute peut subsister quant à la durée des versements, il est acquis que Dunant les a reçus pour son usage personnel, de 1874 à 1894, pour le moins. Désormais, cette ressource modeste mais régulière éloigne le spectre de la faim, pendant une période que l'on croyait particulièrement misérable.

¹² BPU, fonds Rudolf Müller, 31 juillet 1892.

La solidarité familiale a donc produit ses effets. Et Dunant rend hommage aux siens, lorsqu'il écrit vingt-cinq ans plus tard :

« Je serais déjà heureux si l'on imprime [une nouvelle traduction allemande d'*Un souvenir de Solférino*], car je ne puis supporter l'injustice dont on s'est rendu coupable envers moi soit à cause de ma famille, soit à cause de la justice même. ¹³ ;

trente ans plus tard :

« J'ai écrit à mon frère, qui a toujours été fort dévoué, pour avoir son avis ; je prendrai *une première résolution* seulement après avoir reçu cet avis ; [...] »¹⁴ ;

et près de quarante-cinq ans plus tard, ne choisit-il pas son propre neveu pour exécuteur testamentaire, c'est-à-dire comme son héritier spirituel ? Il le chargeait de procéder à un certain nombre de dons. Mais surtout, il lui confiait personnellement ses inestimables œuvres manuscrites, jalousement conservées, sans cesse affinées depuis trente, voire quarante ans : son ultime message de fraternité internationale à l'humanité qui courait sans le voir vers 1914.

¹³ *Id.*, *ibid.*, 20 février 1892.

¹⁴ *Id.*, *ibid.*, 9 février 1897 (?).

LE FONDS RUDOLF MÜLLER A LA BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE

par Philippe M. Monnier

La Bibliothèque publique et universitaire de Genève vient de faire une importante acquisition qui réjouira tous ceux qui s'intéressent à la vie de Henry Dunant. Il s'agit de l'ensemble des documents relatifs au fondateur de la Croix-Rouge qui étaient jusqu'ici la propriété de M. Manfred Müller à Diessen (Bavière) ; celui-ci les tenait de son père, le professeur de gymnase Rudolf Müller qui fut, comme on sait, l'ami et le confident des dernières années de Dunant. L'arrivée de ces papiers à Genève a nécessité de longues et délicates tractations, et nous devons de la reconnaissance à tous ceux qui se sont entremis pour en faciliter la réalisation.¹ Cet ensemble représente pour la Bibliothèque de Genève, déjà propriétaire de la grande majorité des papiers personnels de Dunant, un enrichissement considérable.

Le fonds en question est subdivisé en deux sections. La première est constituée par la correspondance adressée par Henry Dunant à Rudolf Müller entre 1877 et 1910, soit environ 670 lettres et 80 documents divers totalisant quelque 1500 feuillets entièrement de la main de Dunant. La seconde comprend, réparties dans 40 enveloppes :

- la correspondance adressée à Rudolf Müller dans son activité au service de Dunant ;
- la correspondance entretenue par M. Manfred Müller avec des historiens de la Croix-Rouge, des biographes de Dunant ou les descendants de ceux qui ont autrefois œuvré pour sa réhabilitation (J.-J. Bourcart, C.U. Hahn, Ad. Gräter, V. Idelson, Ch. Haje, etc.) ;

¹ Nous pensons en particulier à Mme Martha Rehm, MM. Willy Heudtlass et Josef Rohrer en Allemagne, et, à Genève, à Mme Yvonne de Pourtalès, MM. Pierre Boissier, Bernard Gagnebin et Roger Durand.

— des coupures de journaux et brochures d'époque dont certaines fort rares, d'autres annotées par Henry Dunant.

Dans cet important lot, ce sont évidemment les lettres de Dunant qui retiendront au premier chef l'attention des chercheurs, et qui méritent ici une brève présentation.

Rappelons tout d'abord que cette correspondance, si elle est à l'heure actuelle encore inédite, n'en a pas moins été déjà partiellement exploitée, notamment par M. Willy Heudtlass qui, dès 1954, en a eu la primeur et en a extrait de précieuses informations pour ses études relatives à la biographie de Dunant. L'intérêt de cette volumineuse correspondance est en effet évident : elle permet d'assister presque au jour le jour à la grande campagne de réhabilitation entreprise par Dunant avec l'aide combien précieuse de ses amis et de Rudolf Müller en particulier ; elle permet par ailleurs de connaître l'état d'esprit du vieillard de Heiden durant les dernières années de sa vie ; elle est enfin l'expression de la belle amitié qui a lié le fondateur de la Croix-Rouge et l'un des rares hommes en qui il ait eu, au soir de son existence, une confiance sans réserve.

La première lettre de Dunant à Müller est datée du 23 décembre de cette année 1877 qui vit leur première rencontre sur les hauteurs du Hasenberg dominant Stuttgart. Dans les années qui suivent, un commerce épistolaire s'établit, d'abord assez soutenu, puis s'espaçant progressivement pour s'interrompre complètement en 1885. On retrouve Dunant dans ses pérégrinations, à Rome, Trieste, Badenweiler, Londres et Heiden ; ce sont les années sombres où, pour dérouter ses ennemis, le misérable pacifiste signe ses lettres Paul, tutoie son correspondant et écrit dans un curieux mélange de langues.

En 1890-1891, Dunant séjourne au Lindenbühl près de Trogen, avant de se fixer définitivement à Heiden en avril 1892. Ce retour au pays, qui marque la fin de ses errances, signifie aussi la reprise d'une correspondance toujours plus étoffée avec Müller, et le début de la vaste campagne de réhabilitation.

On sait que cette dernière s'est déroulée sur plusieurs fronts : publications, Prix Nobel, souscriptions nationales. Les lettres à Müller montrent que Dunant a pris personnellement en main la direction de l'entreprise qui constitue son unique raison de vivre. Ainsi, il se confirme que la plupart des textes publiés sous le nom

de Müller sont en fait des traductions de pages entièrement rédigées par Dunant : c'est le cas du premier article paru dans l'*Ulmer Tagblatt* le 20 avril 1892, et, bien plus encore, du fameux ouvrage *Entstehungsgeschichte des Roten Kreuzes und der Genfer Konvention* (Stuttgart, 1897).¹ Dunant avait d'abord envisagé de publier ce livre sous son propre nom, puis il s'était ravisé : « je désire, écrit-il à son ami, que ce travail paraisse sous votre nom — vous ayant fourni seulement les documents » (31 juillet 1892). « Vous comprendrez que j'ai été tellement criblé de méchancetés et de fausses appréciations, que je tiens à faire sinon mon éloge, tout au moins à mettre dans votre bouche des appréciations bienveillantes, et je ne crains pas de mettre deux ou trois petits faits élogieux que vous serez sensé (sic) avoir lu dans mes Mémoires et en donner un extrait. » (7 juin 1893). « C'est vous qui faites l'œuvre, mais vous vous retranchez derrière moi et mes Mémoires » (15 juillet 1893).

Dunant apporte à la réalisation de l'ouvrage un soin méticuleux et donne des instructions qui vont jusque dans les plus petits détails de présentation. C'est que ce livre est sa « seule consolation terrestre », « et comme je n'y veux rien gagner, je tiens à ce qu'il soit très bien imprimé et relié, jolie couverture et tout ce qui peut charmer dans un livre » (14 octobre 1896).

Mais ne nous y trompons pas : à travers la masse des conseils pratiques perce l'angoisse d'un homme meurtri par la vie et d'un être profondément tourmenté. « On ne souffre pas 27 ans impunément comme j'ai souffert sans s'en ressentir cruellement à mon âge », écrit-il le 24 janvier 1894. Dunant vit toujours sur la défensive ; la hantise de ses ennemis, qui pourraient entraver sa réhabilitation, revient comme un leitmotiv : gare à Moynier et à sa camarilla, gare aux créanciers, gare aux piétistes, calvinistes et jésuites protestants ; Dunant se méfie même de son entourage et de ces Appenzellois hostiles et méchants, « bien plus bêtes que les vaches de leur pays ». Par ailleurs, son état de santé n'est pas

¹ Notons que, sans connaître la correspondance avec Müller, mais en s'appuyant uniquement sur la comparaison du texte imprimé avec les Mémoires manuscrits conservés à Genève, M. Jean-Daniel Candaux est parvenu récemment à préciser la part réelle qui revenait à Dunant dans cet ouvrage (*En scrutant les Mémoires de Henry Dunant*. Communication à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 11 décembre 1975. A paraître).

brillant et ne cessera d'empirer : eczémas, rhumatismes, congestions, enflures des pieds l'affaiblissent et finissent par l'empêcher d'écrire, « ce qui est le pire, car cela est ma seule distraction » (17 juillet 1896). Ces divers facteurs expliquent pourquoi Dunant vit en reclus et n'accepte que de très rares visites.

Rudolf Müller lui-même n'est pas toujours le bienvenu, mais cela ne diminue en rien l'amitié que son correspondant ne cesse de lui témoigner ni l'intérêt affectueux qu'il porte à sa famille. Il est particulièrement touchant de voir avec quelle sollicitude le malade de Heiden s'inquiète de la santé de son ami et lui prodigue à cet effet les plus judicieux conseils. C'est que Müller est tout pour le vieil ermite : non seulement l'ami et le défenseur, mais aussi la main qui agit, traducteur, secrétaire, homme d'affaires et même fournisseur pour tout ce que le malade ne peut se procurer à Heiden (petits pains, robes de chambre, papier et enveloppes, etc.).

Dunant sent qu'il peut tout dire à ce confident d'élite : il évoque son passé, rétablit la vérité, se justifie longuement. Il revient sans cesse sur les mêmes griefs, il passe et repasse sur certains événements de sa vie, il se complaît dans d'innombrables jérémiades. A la lecture, ces perpétuelles redites peuvent paraître fastidieuses, certes ! Mais il nous faut les accepter pour ce qu'elles nous révèlent de cet être à la sensibilité exacerbée que fut le Dunant des dernières années. On saura donc gré à Rudolf Müller de n'avoir pas suivi les instructions de son ami qui, sur bon nombre de ses lettres — et parmi les plus intéressantes — avait porté la mention « Personnelle. A brûler ». Il est regrettable que Dunant se soit montré plus expéditif à cet égard, et que seule une vingtaine des lettres de Müller soit parvenue jusqu'à nous.

On nous pardonnera de n'avoir su donner en ces quelques lignes qu'un aperçu bien imparfait des richesses que renferme cette précieuse correspondance. C'est que le fondateur de la Croix-Rouge et le promoteur de tant d'œuvres philanthropiques ne se laisse pas appréhender d'un seul regard, ni graver d'un seul coup de burin ; les multiples facettes de sa personnalité ne se dévoilent que progressivement ; il faut un long commerce avec lui — celui que nous offre par exemple cette conversation d'une trentaine d'années — pour tenter, par touches successives, de recomposer le portrait de cet être d'exception qui, parvenu aux confins du délire de la persécution et de la lucidité du visionnaire, a su rester jusqu'au bout et tout simplement un homme.

UN DOCUMENT INÉDIT¹

LETTRE D'HENRY DUNANT A RUDOLF MÜLLER

Heiden, le 3 juin 1892

En parcourant la magnifique suite de lettres que Dunant a envoyées à Rudolf Müller, de 1877 à 1910, deux impressions dominent. Tout d'abord, un intense désir de justification : il n'a jamais voulu tromper personne et a toujours aspiré à réparer les conséquences malheureuses de sa faillite, mais en vain car ses ennemis l'en ont empêché. D'autre part, une volonté farouche de recouvrer la paternité de son œuvre : c'est lui — et lui seul — qui est le fondateur de la Croix-Rouge et seul un livre retraçant impartialement la genèse de l'Oeuvre fixera dans l'Histoire l'importance du rôle qu'il a joué.

La longue lettre que nous reproduisons ici reflète un Dunant sans fard. L'ermite de Heiden, d'habitude tellement méfiant, se livre en toute confiance, presque avec abandon à un correspondant dont il a pu éprouver depuis quinze ans le dévouement et la fidélité quasi inconditionnels. Donc, aucun artifice, aucune retenue, aucune appréhension : une pensée et des sentiments à l'état brut, dans leur jaillissement naturel. S'il dégage parfois l'impression d'un esprit qui tourne en rond, ce document fournit aussi, par ses retours vers des souvenirs obsessionnels, un captivant survol d'une existence mouvementée et parfois mal connue.

¹ Nous avons essayé de reproduire ce document avec la plus grande exactitude. Pour en faciliter la lecture, il a toutefois semblé opportun d'y porter quelques modifications. De la sorte, nous avons : créé un certain nombre de paragraphes, généralisé l'emploi du « V » pour « Vous », appliqué les règles actuelles pour les accents graves et aigus car la graphie de l'auteur ne permet pas de les distinguer nettement, ajouté quelques virgules et fermé quelques parenthèses, fait suivre d'un * les mots orthographiés d'une manière qui pourrait surprendre, signalé par des parenthèses carrées toutes nos interventions.

Dans les archives Rudolf Müller, cette lettre de 10 p. autographes, sans signature apparente, porte la cote « Nr. 22 ». Grâce à l'obligeance du conservateur des manuscrits, M. Philippe Monnier, nous pouvons la publier ici avant qu'elle ne soit cataloguée à la BPU. A notre connaissance, seul M. Willy HEUDTLASS l'a utilisée et en a traduit librement quelques lignes ; voyez *Solferino Ein Anfang Ein Zeichen Ein Ruf an alle Zum Solferino-Gedenkjahr 1959*, Essen, Johannes Schiller, [1959], 174[184] p., pl., notamment p. 63-64.

Enfin, la date de sa rédaction confert à ce texte un intérêt supplémentaire. Au printemps 1892, Dunant se fixe définitivement à Heiden. Il est rétabli. Il nourrit de nouveaux projets. Il commence à tisser un réseau multiple de correspondants. Bref, il met en branle le puissant mouvement d'opinion qui lui vaudra, neuf ans plus tard, le prix Nobel. Pour reprendre l'initiative, pour s'imposer comme père de la Croix-Rouge et comme autorité parmi les milieux humanitaires internationaux, peut-être lui fallait-il, au préalable, se libérer d'obsessions paralysantes en les clamant sans cesse à un des rares amis à qui il pouvait se confier ?

R. D. et Ph. M.

Personnelle

& à brûler après lecture, s.v.p.*

3 Juin [1892]²

Mon Cher Ami,

Je Vous remercie beaucoup de votre bonne lettre & de la bonté que Vous avez au sujet de la traduction. La suite est préparée, mais n'est pas encore faite. — Une personne de Zurich m'offre de faire imprimer le document en français ; & une personne de Berlin m'offre de trouver un éditeur pour votre traduction. — Je me réjouis beaucoup de Vous voir à Heiden ; cet été. Avertissez-moi de votre départ, & en arrivant à l'Hôpital pour me faire visite adressez-Vous à une des Diaconesses pour la prier de me faire parvenir votre carte, ou s'il n'y a pas de diaconesses présentes demandez la Haupt-Schwester, la Diaconesse supérieure,³ qui me fera de suite parvenir votre carte.

Comme le cœur me fait mal, j'évite la moindre émotion. Pensez donc 25 ans de souffrances & de persécutions ! (rien de la

² Dunant ne précise pas l'année. Une main a ajouté « 92 », supposition que deux informations complémentaires confirment. A la première page de la lettre, l'auteur évoque « 25 ans de souffrances » et à la p. 5 « depuis mai 1867 à 1872 (il y a précisément 25 ans) ». D'autre part, 1867 est une date témoin ; elle signifie le début de la période sombre et apparaît cinq fois dans les six premières pages de la lettre.

³ Il s'agit d'Elise Bolliger, que Dunant a voulu remercier, 18 ans plus tard, dans son testament : « 20. Je lègue à la sœur Elise Bolliger, supérieure à l'Hopital* de Heiden, la somme de francs : quatre mille, franco de tout droit avec mes remerciements pour ses bons et loyaux services pendant tant d'années. ». Voyez BPU, Ms.fr. 2116 H/C, f. 1 v (verso).

manie de la persécution), mais 25 ans d'ingratitude, d'abandon, de calomnies de tous genres, de méchancetés de toutes sortes. L'envie et la jalousie est* à la base de tout cela, entre autres celles des piétistes & des Ultramontains. Quant aux Français & aux Alsaciens, ils m'ont fait passer pour 7 personnes différentes ; & les Parisiens, par leur Police secrète, ont prétendu & affirmé que j'étais un des chefs de l'Internationale des Ouvriers ! & un Espion prussien ! — Vous jugez bien qu'il n'en fallait pas davantage pour exciter la haine fanatique de tout français* & de tout alsacien* francophile.

Vous avez vu (ou Vous verrez) par les Cahiers & documents,⁴ que, à partir de 1859, je me suis occupé de la question des Blessés des Champs de bataille & que, dans mon livre, [Un] S[ouvenir] de S[olférino], a paru en 1862, il y avait trois ans que je faisais de l'agitation sur cette question. Certes, je n'ai pris aucune note en 1859, & tout mon livre a été fait de mémoire, sauf le commencement pour lequel j'ai dû consulter des ouvrages spéciaux, comme c'est naturel.

Une remarque se place, ici, au sujet de l'Ouvrage de Lueder,⁵ c'est qu'il ne fait pas l'Histoire de l'Oeuvre de la Croix Rouge* (comme on dit aujourd'hui) mais celle de la Convention diplomatique, ce qui est bien différent. Je suis le promoteur de la Convention, — comme je suis le fondateur de l'Oeuvre entière, comme

⁴ Au fur et à mesure qu'il la rédigeait, Dunant envoyait à Müller le manuscrit de ses « Mémoires », consigné dans de grands cahiers que la BPU conserve aujourd'hui sous les cotes Ms.fr. 2071 à 2117 et Ms.fr. 4501 à 4610. Voyez aussi la note No 17.

⁵ C[arl] LUEDER, *Die Genfer Convention* [...], Erlangen, Eduard Besold, [etc.], 1876, XII-444-LI p., notamment p. 48. Effectivement l'auteur, professeur de droit à l'université d'Erlangen, limite son propos à la Convention diplomatique d'août 1863 et à ses développements juridiques. Il ne prétend ni faire œuvre d'historien ni décrire la Croix-Rouge dans ses diverses applications. Aussi comprenons-nous mal les réserves de Dunant, d'autant plus que Lueder honore ce dernier d'un bel hommage : « Dieser Ruhm lässt sich zunächst Dunant, sodann den Männern der Genfer Gemeinnützigen Gesellschaft nicht nehmen, und Dunant ist in diesem Sinne berechtigt, sich « Promoteur de la Convention de Genève » und ähnlich [...] zu nennen, sie Alle, für sich, ihre Gesellschaft und ihre Vaterstadt den Ruhm der Initiative zu dem Werke in Anspruch zu nehmen. », en 1876 déjà.

c'est mon ouvrage d'abord, & l'agitation qui en est résultée ensuite, qui a* obligé, forcé, ou, tout au moins, *excité* les gouvernements européens à réformer, améliorer, transformer leurs ambulances militaires & leurs systèmes, souvent défectueux, imparfaits, de secours. — Lueder ne s'occupe pas de cela & le laisse de côté*, de même que les associations permanentes nationales quoique* agissant dans un but d'humanité internationale (qui sont aujourd'hui les Sociétés de la Croix Rouge*). Lueder ne mentionne pas, si je me souviens bien, que c'est à moi que l'on doit le drapeau international des Blessés.⁶ Moynier a eu soin d'éliminer, autant qu'il l'a pu, dans ses écrits, toute mon activité *de 1859 à 1862 & même 1867*, — & surtout celle de 1862, 1863 & 1864, qui a été prodigieuse (je puis le dire en toute modestie).

Mais, cette activité même m'a été *personnellement* bien préjudiciable, car voici ce qui est arrivé : — Il faut remonter un peu haut : Appartenant à une famille riche, bien apparentée et bien posée dans la vieille aristocratie genevoise, je n'avais d'autre vocation que celle de littérateur ou propriétaire rentier, si Vous voulez ; une parente m'ayant laissé un héritage du vivant de mes parents. Je fis des voyages ; surtout sur les côtes de la Méditerranée*, dans le Nord de l'Afrique : l'Algérie, Tunis, &c., je passais même un hiver en Sicile, que Vous connaissez, & un printemps à Malte.

Dans un de mes voyages, en 1853, j'eus le malheur de faire la connaissance d'un Wurtembergeois,⁷ en Algérie, qui me vanta ce pays & les bénéfices qu'on pouvait retirer de son argent bien placé dans des entreprises industrielles & commerciales, — (50, 60, 80 pour cent, disait-il). Je me laissais prendre aux belles paroles de ce négociant rusé & je plaçais de l'argent en Algérie, d'abord pour

⁶ L'assertion peut surprendre. Devant la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, le 26 janvier 1922, le propre neveu et exécuteur testamentaire de Dunant présentait un mémoire concluant que « l'adoption de ce signe distinctif est le fruit d'une collaboration de Dunant, Appia et Dufour ». Voyez Maurice DUNANT, « Les origines du drapeau et du brassard de la Croix-Rouge », dans *La Croix-Rouge suisse* [...], Berne, 1er janvier 1922, pp. 2-5, notamment p. 2.

⁷ Georges Henry Nick aurait-il été un bouc émissaire, un alibi aux échecs financiers de Dunant ? Voyez Alfred QUELLMALZ, « Henry Dunant und seine evangelischen Freunde in Schwaben und im Elsass », dans *Blätter für Württembergische Kirchengeschichte*, Stuttgart, 1963, pp. 166-227, notamment pp. 168-174.

la construction d'un moulin ; puis, d'un second. J'avais sollicité les chûtes* d'eau du Gouvernement français. Les bénéfices ne répondirent pas à l'attente espérée. Pour tâcher de se rattraper le négociant proposa des spéculations de bestiaux ; elles furent désastreuses. Pour se rattraper encore, il m'engagea à solliciter du Gouv[ernemen]t franç[ais] la concession d'une belle forêt, en Kabylie, de chènes* à construction, près de Bougie. Il fallut construire une route, &c. &c. &c. — Vous pensez que d'argent engouffré ! Il faut ajouter que, malheureusement, quand j'étais en plein dans mes illusions, beaucoup de genevois*, de mes connaissances & de mes parents, voulurent aussi participer & mettre de l'argent dans ces entreprises dans l'espérance d'un grand bénéfice.

Les premières années parurent aller bien ; mais je fus *terriblement trompé*, d'abord par mes Agents en Algérie, sur lesquels je comptais comme sur moi-même, avec une imprudence trop naïve dont j'ai été puni par un quart de siècle de souffrances, & davantage. Puis, ce sont les Employés du Gouvernement, & même des personnages appartenant à la plus haute administration, qui se sont fait payer très-cher*, par ce qu'on appelle, en français, des « pots de vin » secrets ; & là, ont passé des sommes considérables, — pour obtenir *justice*, seulement *justice & droit* !!! — Ces gens-là, quand j'ai perdu ma fortune ont désiré ma perte & se sont mis au nombre de mes ennemis les plus acharnés. Les Administrations françaises en Algérie sont comme les Employés Russes*. — Ce Wurtembergeois m'a fait dépenser des sommes considérables pour des mines de plomb argentifère, en Kabylie, où j'ai habité quelque temps. Enfin, j'ai été horriblement trompé avec des Carrières de marbres, qui valaient beaucoup d'argent, un demi million* au moins,⁸ & qui m'ont été rachetées par Messieurs Freymy & Talabot, de grands financiers de Paris, pour la somme de cent mille francs !

A ce sujet, il y a eu toutes sortes d'histoires, trop longues à Vous raconter ; & on a eu l'audace de dire, à Genève, que j'avais voulu tromper, alors que j'étais indignement trompé. — Sentant venir la ruine, j'ai encore eu l'imprudence de spéculer & j'ai

⁸ En réalité, Dunant les avait payées quelque 95.000.— Fr. et avait réussi à les vendre au Crédit genevois pour 400.000.— Fr., en assurant à ce dernier qu'il les placerait à Paris pour un demi-million. Malheureusement l'acquéreur potentiel était une société qui n'a jamais vu le jour.

perdu. J'ai tout abandonné à mes créanciers, en 1867, & je suis tombé mourant à Paris, pour plusieurs mois ; on a dit que j'avais fui !!! Les Genevois ont été d'une lacheté* insigne, odieuse, & surtout les piétistes. Une seule personne, un Alsacien, Mr. Bourcart,⁹ a été voir l'Empereur Napoléon III, & celui-ci a dit qu'il paierait la moitié de mes dettes si mes amis, relations payaient l'autre moitié. Un banquier de Paris donnait 20,000 fr., un autre 10,000, mais à Genève, non seulement on n'a rien voulu faire, mais on tout fait pour faire manquer tout ce qui pouvait m'être favorable.

Personne ne m'a rien facilité. Je me suis trouvé sans *rien*, à ce point que je ne savais pas, bien souvent, où manger, où dormir, & j'ai été plongé, à Paris, dans la plus affreuse misère, depuis mai 1867 à 1872, (il y a précisément 25 ans). Le récit de mes souffrances est trop affreux, je ne puis y penser sans frémir & cela me fait mal. — Il faudra pourtant l'imprimer un jour, à la honte de ceux qui m'ont abandonné, qui m'ont nuit* tant qu'ils ont pu ! Ce sont de braves Wurtembergeois de la Société du Temple qui me sont venus en aide (Dr. Hoffmann, Dr. Paulus & leur société), sans cela de 1867 à 1870, je serai* mort de faim ! J'ai fait ce que j'ai pu pour eux, sans réussir.¹⁰ J'ai même eu une audience de l'Impératrice Eugénie, qui a fait venir l'ambassadeur de France à Constantinople pour se rencontrer avec moi, aux Tuileries, pour la protection d'une Société de Palestine, où la Société du Temple aurait été protégée internationalement.

⁹ Jean-Jacques Bourcart lui confirmera par écrit, dans une lettre du 1er décembre 1895, les résultats prometteurs de sa démarche : « L'Empereur avait chargé son secrétaire de me déclarer que, si vos amis payaient la moitié de vos dettes, lui Napoléon III se chargerait de l'autre moitié. Je vous écrivis donc de tâcher que vos amis se joignent à moi. Or, je n'ai jamais reçu de réponse, et ce n'est qu'il y a peu d'années que j'ai appris que vous n'aviez jamais reçu ces lettres. ». *Ms.fr. 2111*, f. 109-110 donne une copie de cette lettre.

¹⁰ En tant que président du « Comité International de la Palestine », Dunant avait signé un contrat avec la « Société Internationale Wurtembergeoise, dite *Le Temple* » lui rapportant 2.500.— Fr. quatorze jours après le 18 octobre 1867. Il s'engageait, en contrepartie, à obtenir un firman du gouvernement ottoman, qui autoriserait ces colons allemands à s'installer en Palestine avec des droits étendus. En cas de succès des négociations, il devait recevoir une somme identique, ce qui ne fut pas. Voyez BPU, *Ms.fr. 2115 E*, f. 1-2.

Mais, il faudrait un volume entier pour Vous raconter les milles* péripéties & aventures affligeantes qui me sont arrivées. — Et, après la guerre, en 1872, parce que la riche famille Kastner s'est intéressée à moi, on a fait mourir de chagrin le fils & la mère ! Ici, c'est la main des Jésuites. Mais, avant, ce sont ces abominables cléricaux protestants ; et pourquoi ? — Parce que, ont-ils dit, « je m'étais fait catholique pour plaire à l'Impératrice Eugénie » ! — La vérité est : *jalousie, envie*, & encore : *envie & jalousie* !!!

Point n'est besoin de Vous dire que Made. K[astner] n'a jamais été ma maîtresse, & que je n'ai pas vécu à ses dépends*. Elle a payé généreusement les travaux importants que j'ai fait* pour son fils & pour elle, voilà tout. Elle a payé d'autant plus généreusement qu'elle se considérait, en partie, comme la cause de la persécution à laquelle j'étais exposé (les Ultramontains l'ont toujours persécutée avant que je fusse* qu'il existait au monde une famille K.).

Je vous le répète, j'ai cherché honnêtement, courageusement à gagner ma vie après ma catastrophe de 1867. Non-seulement*, je n'ai été aidé par personne, mais j'ai été en butte à toutes sortes de molestations & de calomnies. Quand, de l'Etranger (où l'on me serait venu en aide) on s'adressait à Moynier, celui-ci sachant bien que si je revenais sur l'eau, il ne serait jamais que le 2nd, a eu soin de me faire *activement* tout le mal possible avec une hypocrisie consommée. — Il y aurait trop à raconter, si je voulais m'étendre. — On a mis contre moi les 2 fils K., dont l'ainé* était brouillé avec son père & sa mère avant la guerre de 1870. — On a fait mourir de chagrin l'autre, l'inventeur du pyrophone — qui n'aurait rien fait sans moi ; — &, enfin, on a fait mourir de chagrin Madame K. (elle est morte en Janvier 1888). Depuis lors, naturellement je n'ai pu faire aucun travail pour elle, & j'ai vécu avec *Douze cents francs*, comme dit Colleville.¹¹ — Voilà ma réponse.

¹¹ [Georges-Henri] COLLEVILLE, *Historique de la Croix-Rouge La Croix-Rouge à Reims, Lecture faite à l'Académie nationale de Reims, le 13 Juin 1890*, Reims, imprimerie de l'Académie, [1890], III-55 p., notamment pp. 2-3 : « C'est qu'en effet, depuis un certain nombre de lustres, il n'est plus question de notre grand homme, qui, respirant naguères les brouillards de la Tamise, vit maintenant retiré, volontairement inconnu, dans le canton d'Appenzell, où la solitude et une modeste pension de 1,200.— fr. de rente annuelle, assurée par sa famille, lui permettent encore de s'occuper de ses chères études historiques et scientifiques. ». Voyez aussi la note 14.

Que voulez Vous* que je fasse à mon âge, environné d'ennemis de tous genres & de haines, & de calomnies ? — J'ai su par une lettre de Mademoiselle Elise Wagner (maintenant mariée) la mort de Mme K., en Janvier 1888, parce qu'elle a été mentionnée dans le *Mercure de Souabe*. Je n'ai jamais rien su d'autre à son sujet !! — Si je prenais tant de précaution avec les lettres que je lui écrivais, c'est que les Ultramontains avaient organisé un espionnage perpétuel autour d'elle et que* elle me l'avait demandé. — C'était une grande Dame, fille d'un riche banquier de Paris du temps de Napoléon Ier & de Louis XVIII. Elle était très instruite, savait plusieurs langues vivantes & mortes, elle protégeait les arts. C'est elle qui a protégé Meyerbeer.¹² C'est connu. Elle avait une grande fortune & son enthousiasme pour la Croix Rouge* était très grand.

Napoléon III, peu de semaines avant sa mort, m'a particulièrement recommandé à *elle* & à *son fils* l'inventeur. Elle avait un culte pour cet empereur, qu'elle a reporté sur l'empereur Wilhelm I, après la mort de Napoléon III. — Elle a été la première avec son fils, à Strasbourg, à adopter la nationalité prussienne. Indira. Elle avait de grandes possessions à Strasbourg & en Alsace, plusieurs maisons à Paris, & deux rues de Paris portent son nom & le nom de son Père : rue Léonie, & rue Boursault.¹³ Elle était plus que millionnaire (deux fois millionnaire, je crois). Elle était Voltairienne*, & avait une horreur des prêtres, que ceux-ci lui rendaient bien, & qu'ils ont reportée sur moi.

Cependant, Vous avez pu voir par la brochure de Reims (le discours de l'abbé Broyé ; dans la Cathédrale) que l'on revient à de meilleurs sentiments. Et même le secrétaire du Comité de Reims, il y a quelques mois, m'a prié, avec une cordiale & franche bonté, de lui dire confidentiellement « comme un fils à son père », dit-il, ce qu'il pourrait faire pour moi, ce que le Comité si influent de

¹² Le 16 mai 1837, le musicien Johann Georg Kastner épousait Léonie Boursault ; à la demande du père de celle-ci, Meyerbeer accepta de servir de témoin au jeune marié. Voyez Hermann LUDWIG, *Johann Georg Kastner ein Elsässischer Tondichter, Theoretiker und Musikforscher. Sein Werden und Wirken*, Leipzig, Breitkopf & Härtel, 1886, 3 vol., vol. I. : XVIII[XIX]-422 p., vol. II-1 : VIII-439[440]-32 p., vol. II-2 : VII-423[424] p., pl., notamment vol. II-1, pp. 195-196.

¹³ *Id., ibid.*, vol. II-1., p. 169.

Reims de la Croix Rouge* pourrait faire pour moi. — Même chose à Heiden, de la part du Dr. Altherr, &c. Mais, que Voulez-Vous ? — J'ai des dettes. — On a méchamment, lâchement, odieusement, entravé en Angleterre, à Paris, partout, — ce que j'ai entrepris ; on m'a coupé les bras & les jambes. — J'ai répondu : Non. — Le seul moyen que j'aie de me justifier des odieuses calomnies répandues sur mon compte est de vivre avec ces douze cents francs.¹⁴ — Et, je suis à l'Hôpital !

Encore si j'étais tranquille ! mais, point. Comme toujours, les Ultramontais* de St. Gall & du Rheinthal sont venus exciter contre moi les ouvriers de Heiden, pour lesquels je suis un sujet perpétuel de conversation & mes nerfs sont tellement irrités que je suis très mal sous ce rapport. — A Stuttgarlt c'étaient les *Cormorans* surtout, que les Alsaciens avaient mis contre moi. On m'a fait passer, depuis la guerre, pour 7 personnes différentes successivement & en m'attribuant tous leurs méfaits. — A Londres, de 1885 à 1887, on m'a fait passer pour être l'amant de la femme du fils Kastner aîné*, — que je n'ai jamais vue, non plus que son mari ; or, il y a eu un scandale public, au commencement de [18]85 dans cette famille ; le mari est très méchant, la femme s'est jetée par la fenêtre*, & leur fils, en défendant sa mère, a donné un coup de couteau à son père. — Les Anglais, les Genevois, les Parisiens se sont imaginés que j'étais la cause de tout, & que ce scandale avait eu lieu parce que j'étais l'amant de cette Dame K. (que je n'ai jamais vue) ! & qui était la belle-fille de la bonne, savante et riche Mme. K. — ; mais celle-ci était brouillée avec son fils aîné* parce qu'il avait séduit & plus tard épousé sa femme qui était bonne chez ses parents. — Or, le mariage avait été pressé par une Société ultramontaine, la Société de Saint François Régis, (qui s'est donnée* pour mission d'unir devant la loi les « mariages » irréguliers, en même temps qu'elle accorde son appui pour les héritages). — Ils se sont imaginé* que je convoitais l'héritage de Made. K. mère, & m'ont persécuté, espionné, pendant tant d'années parce que ce fils aîné* (méchant) avait promis la moitié (à la Société jésuitique) de tout ce qui pourrait lui revenir en héritage. — Pourtant, sa mère

¹⁴ Il s'agit de la rente viagère léguée par son oncle David, dans un testament du 1er avril 1872. Voyez les Archives d'Etat de Genève, *Jur. civ. AAq. No 15*, p. 129, ainsi que la note 11 et notre article ci-dessus.

lui avait donné deux cent mille francs avec condition qu'elle ne le reverrait plus. — Vous comprenez bien que jamais, d'aucune manière, je n'ai commis la moindre indélicatesse, à ce point que quand Made. K. mère me demandait quelque conseil pour ses affaires *de fortune* je refusais poliment de les lui donner. — Le baron Larrey (médecin de N[apoléon] III) qui vit encore & qui était un de ses grands amis peut en rendre témoignage.

Mais, j'aurais un volume à Vous raconter. Vous comprenez que la Société puritaine & bigote de l'Angleterre a pris ombrage de cette calomnie, colportée partout, à mon inçu*, & que : ce que quelques personnes bienveillantes avaient voulu faire pour moi a échoué. Même chose avec l'Impératrice Augusta, qui me réservait quarante mille francs, qu'elle a donné* à M. Moynier, p[ar] c[el] q[ue] les Genevois lui ont écrit que je n'avais *besoin de rien* « étant entretenu *par une Dame* » !! Quelle infamie !! L'argent n'est rien, mais la calomnie dont on m'a noirci ! C'est abominable ! — Même chose avec la reine Olga, qui, sur la demande de la baronne von Elrickshausen, m'aurait pris pour son lecteur français. Mais les renseignements calomnieux l'en ont empêché*. Même chose avec les princes d'Orléans. Même chose avec le duc de Meklembourg Schwérin, un grand admirateur de la Croix Rouge* — & en Angleterre avec la duchesse de Manchester & la baronne Burdett Coutts.

Maintenant, il y a des gens qui sont désolés. Mais le mal est fait. — L'autre jour, quelqu'un disait, parlant de moi, « Pas plus tôt il sera mort qu'on lui élèvera des statues, & [qu'] on lui rendra pleine justice ». — Qu'est-ce que cela me fait qu'on m'élève des statues ! — Ce à quoi je tiens c'est que les nombreux témoignages internationaux en toutes langues, ne soient *pas perdus* & qu'ils demeurent *réunis en un livre, qui réponde à tous mes détracteurs*.¹⁵ — Les Genevois ont trouvé joli de prétendre que je n'étais pas l'auteur du *Souvenir de Solférino* ! — (Plus maintenant ; mais Vous jugez l'effet que cela faisait pendant que Mr. Moynier se disait seul promoteur de la Convention de Genève).

¹⁵ Dunant a toujours accordé un grand prix aux encouragements publics émanant des célébrités, des grands de ce monde. Ainsi, les 4e, 5e et 6e éditions d'*Un souvenir de Solférino* répètent-elles une quinzaine de pages de citations flatteuses. Voyez aussi la note No 17.

Vous comprendrez facilement que je n'aime guère les Suisses & que ce que Vous appelez mon Heimath, ne m'inspire *aucune* sympathie hormis pour son bon air, son bon lait & ses sites pittoresques. — Quand Vous viendrez à Heiden, je Vous raconterai encore toutes les autres méchancetés qu'on m'a faites & comment les Parisiens (par vengeance de ce qu'ils croyaient que j'étais un espion prussien¹⁶) m'ont fait poursuivre par leur police secrète partout même en Allemagne (où il y a tant de jésuites) en disant partout que j'étais un *nihiliste*, que j'avais fait partie de la Commune, de l'*Internationale*, que j'avais été un des chefs de l'*Internationale* (des Ouvriers rouges anarchistes) parce que* on appelait, en France, *avant la guerre* de 1870, la Croix Rouge* l'*Internationale* !!!! — Suis-je oui ou non le martyr de l'Oeuvre ?

Ce sera une grande joie pour moi de voir Votre nom comme traducteur sur le livre que Vous avez la bonté de traduire.¹⁷ C'est ce qui peut me faire le plus de plaisir dans mon infortune. Je Vous

¹⁶ Pendant la guerre franco-allemande de 1870-1871, Dunant vit à Paris. Il entame à plusieurs reprises des pourparlers avec le gouvernement de Versailles, avec les autorités militaires allemandes ou avec le Comité central de la Commune, en faveur de la paix ou de personnes particulièrement menacées surtout pendant le second siège de Paris, en mai 1871. Voyez *Suprême tentative de conciliation & de paix entre Versailles & Paris faite par M. le baron Dutilh de la Tuque en mai 1871* [...], Paris, J. Dagon, 1906, 38 p.

La facilité avec laquelle Dunant passa les lignes, l'amabilité avec laquelle l'aide de camp de Bismarck le reçut au plus fort du conflit ont probablement nourrit de telles suspicions. Voyez les « Mémoires » conservés à la BPU, notamment *Ms.fr. 4582*, f. 15v-16v.

¹⁷ Dunant trouve en Rudolf Müller un allié précieux. Pour mieux convaincre le monde entier qu'il est le véritable fondateur de la Croix-Rouge, il imagine un stratagème ingénieux. Il rédige lui-même l'histoire des origines de l'Oeuvre, dont il confie la traduction et la signature à Müller. De la sorte, paraîtra un traité paré de tous les gages de l'objectivité et du sérieux : rédaction par un professeur, à Stuttgart, en allemand, sur la base d'informations inédites et de première main. Voyez Rudolf MÜLLER *Entstehungsgeschichte des Roten Kreuzes und der Genfer Konvention mit Unterstützung ihres Begründers J.H. Dunant* [...], Stuttgart, Greiner & Pfeiffer, 1897, 454[455] p.

Il y réalise pleinement son vœu de réunir dans un livre de « nombreux témoignages internationaux en toutes langues » qui répondent à tous ses détracteurs (voyez la note No 15), puisqu'il parvient à remplir 65 pages de « Belege und sonstige Citate », *op. cit.* pp. 389-453 !

suis *bien reconnaissant* de l'article de l'Ulmer Tagblatt.¹⁸ (J'ai écrit à Munich. Point de nouvelles). — Je Vous ai envoyé l'Appenzeller Landes Zeitung dont l'article a été répété par les Journaux de St. Gall, Schaffausen*, &c. Voulez vous* plus de détails sur Rome & les progrès en général de l'Oeuvre, dont on a fait rapport à Rome pour un nouvel article où l'on citerait en entier l'Appenzeller Landes Zeitung en y ajoutant lesdits détails ? Cela seulement si Vous le croyez utile.

Le malheur, en ce qui me regarde, est que les personnes qui me voulaient du bien (les grands personnages) ont voulu agir à *mon inçu** & se sont adressées à *mes ennemis* !!!!! Je ne pouvais me défendre. Et mes ennemis sont rusés. — Je Vous prie de bruler* ces pages, cela vaut mieux. Je ne Vous donne que bien peu de détails & très en abrégé & incohérents. Mais Vous comprendrez que maintenant, je préfère beaucoup mourir de faim que de rien recevoir.

Quand N[apoléon] III offrit de payer la moitié de mes dettes, s'il y avait eu seulement quelques personnes influentes pour m'appuyer moralement de leur influence, les autres souverains de l'Europe auraient fait l'autre moitié et cela eut* été fait internationalement. Mais l'envie, la jalousie des Genevois était* trop grandes !

Vous me ferez bien plaisir de me répondre un mot pour me dire si cette lettre Vous est bien parvenue, & si je dois Vous envoyer encore quelques détails pour l'Ulmer T[agblatt].

Tous ces détails entre nous.

Votre bien reconnaissant & tout dévoué.

¹⁸ *Ulmer Tagblatt*, 20 avril 1892, p. 1 : « Internationaler Kongress vom Roten Kreuz » que Müller ne signe pas. Sous le prétexte de donner un compte rendu de la Conférence de Rome (13 lignes), l'auteur développe dans une longue digression le rôle de Dunant comme fondateur de la Croix-Rouge (74 lignes).

ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE

du 24 juin 1975, à l'Université de Genève

I. - EXPOSÉ D'INTRODUCTION

1. *Les personnes contactées*

M. Roger Durand remercie les personnes qui se sont déplacées personnellement pour constituer une Société Henry Dunant. Lecture est donnée d'une lettre du professeur Bernard Gagnebin, qui se déclare tout à fait désireux d'adhérer à une telle société. M. Durand lit ensuite les noms des personnes qui ont exprimé leur intérêt ou tenu à soutenir cette initiative mais qui n'ont pas pu venir ce soir. Sur 60 personnes contactées, 50 ont répondu, toutes favorablement.

La formation de la Société a connu deux phases : aux mois d'octobre 1974 et d'avril 1975, M. Durand a suggéré la création d'une Société des amis d'Henry Dunant à Mme Yvonne de Pourtalès, à M. Gagnebin et à des membres des Croix-Rouges de Bavière et du Bad-Würtemberg, qui ont répondu très favorablement. Puis, au mois de mai 1975, le pasteur Paul Dunant et le docteur E. Wyss-Dunant, ainsi que M. Gagnebin, ont donné leur accord. Les personnes les plus proches de Dunant ayant manifesté un intérêt constructif, une campagne de recrutement commença en mai. Mais qui contacter ? Tout d'abord les historiens et les auteurs de travaux sur Dunant ; d'autre part, des amis et des sympathisants. Comme il semblait opportun de fixer l'assemblée constitutive au mois de juin, les délais ne permirent pas de contacter personnellement tous ceux qui auraient dû l'être. Il va sans dire que la Société est ouverte à tous ceux qui en acceptent les statuts.

2. *Pourquoi une Société Henry Dunant ?*

Tout d'abord, nous constatons qu'Henry Dunant est mal connu. Dans certains pays, il apparaît sous une auréole ; dans sa patrie, sa mémoire a soulevé certaines réticences. De plus, son œuvre ne connaît pas la publicité qu'elle mérite. Par exemple, nombreux manuscrits restent inédits.

D'autre part, aucune institution, tant à Genève que dans un autre pays, n'a pour but principal d'étudier la vie, la pensée et le rayonnement de ce grand homme. Certes, plusieurs institutions ont encouragé des études historiques sur la genèse de la Croix-Rouge et, par conséquent, sur le rôle de Dunant par rapport à la Croix-Rouge. Mais aucune d'entre elles n'a pour raison d'être de se pencher sur l'histoire de Dunant dans sa totalité, depuis son dévouement charitable dans la Société des aumônes jusqu'à son militantisme pacifiste des années 1900.

Il importe donc que Genève honore un de ses citoyens les plus illustres en étant le siège d'une société particulière, « savante » et historique, consacrée exclusivement à Henry Dunant.

3. *Les buts de la Société*

La vie du principal fondateur de la Croix-Rouge, prise dans son ensemble, reste fort mal connue. Notamment, la période de 1867 à 1910 est couverte de zones obscures qui n'ont jamais retenu l'attention d'un historien compétent et objectif. Pensons à la faillite de 1867, dont les causes et les responsabilités devraient être élucidées avec sérénité.

La Société pourrait donc encourager et coordonner les études historiques sur la vie et l'action de Dunant.

Le second but principal de la Société pourrait se résumer dans les termes suivants : rendre possible une édition critique des œuvres complètes de Dunant. En effet, si celui-ci a beaucoup agi, il a aussi écrit abondamment.

Or, d'une part, les œuvres qu'il a publiées deviennent introuvables, quand on en soupçonne l'existence. Il conviendrait de les rééditer avec des annotations critiques montrant, par exemple, les remaniements des diverses éditions, voulues ou non par Dunant.

D'autre part, l'ermite de Heiden nous a laissé quelque 10.000 pages manuscrites. On en a diffusé quelques extraits, quelques parties. Par respect pour leur auteur, il faut publier intégralement ces textes inédits, et dans leur totalité.

Ni la réédition des imprimés ni l'édition des manuscrits n'ont été entreprises systématiquement. Pour dire le vrai, il s'agit là d'une quinzaine de volumes, qui demanderont un ou deux lustres d'efforts dévoués et des subventions importantes.

Deux hommes, à Genève, se sont efforcés de mettre en lumière les œuvres de Dunant : Pierre Boissier et Bernard Gagnebin. La mort cruelle du directeur de l'Institut Henry-Dunant, il y a un an, nous fait un devoir de reprendre le flambeau.

Le troisième but de la Société serait d'établir des contacts avec les personnes qui, dans le monde entier, s'intéressent à Dunant. L'initiateur de la Croix-Rouge a suscité des admirations nombreuses, vivaces sur toute la terre. En Allemagne, en Angleterre, entre autres, des études et des livres sont consacrés à Dunant. Au Japon, un Centre d'études Henry Dunant a vu le jour récemment. Notre Société pourrait coordonner ces recherches et cet intérêt qui unissent de si nombreuses personnes, souvent à leur insu.

II. - DÉBAT GÉNÉRAL

Plusieurs personnes prennent la parole, parmi lesquelles nous retenons les noms de MM. A. Berchtold, J.-D. Candaux, J. Pictet, E. Wyss-Dunant. De ces interventions, un sentiment général se dégage sans tarder : chacun est venu pour constituer la Société avec l'espoir d'atteindre les buts définis plus haut.

M. J. Pictet apporte une précision précieuse : il ne voit aucun double emploi entre une telle Société et l'Institut Henry-Dunant. L'une aura une tâche historique, alors que l'autre, soit l'Institut, se penche plus particulièrement sur les problèmes et les questions qui se posent actuellement, et qui pourront se poser dans l'avenir à la Croix-Rouge. D'un accord général, les deux institutions collaboreront étroitement, ce qui est prévu dans les statuts.

III. - STATUTS

Les personnes présentes reçoivent une version légèrement remaniée du projet de statuts. Elles acceptent de la prendre comme base de discussion. L'adoption des statuts se fait alinéa par alinéa, article par article. De nombreuses interventions montrent que chacun a lu avec une attention bienveillante les documents de travail. Elles permettent de corriger et d'améliorer le projet de statuts.

Chacun des articles est adopté à une très grande majorité. Seul le nombre des membres du comité partage l'assemblée. Celle-ci retient finalement la formule de cinq membres, avec l'espoir ferme que l'assemblée générale de décembre prochain élargira l'organe directeur de la Société.

En dernière lecture, les statuts sont adoptés à l'unanimité.

IV. - COMITÉ

M. Durand explique que, dans ses contacts exploratoires, il a rencontré plusieurs personnes désireuses de participer activement aux efforts de la Société. Il les présente : Mmes Yvonne de Pourtalès et Aimée Séletsky, MM. Paul Dunant et Bernard Lescaze. Il insiste sur le fait qu'elles l'ont aidé à améliorer le projet de statuts. Ces cinq personnes accepteraient de préparer un programme d'activités en vue de l'assemblée générale de décembre, et de mettre sur pied la Société selon les statuts qui viennent d'être adoptés.

L'assemblée constitutive les élit in corpore pour former le premier comité.

Il est 23 h. Le président remercie l'assemblée d'avoir constitué la Société dans un esprit constructif et persévérant. Il lève la séance.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 20 janvier 1976 à l'Institut Henry-Dunant

I. - PROLOGUE

Le président remercie le directeur de l'Institut Henry-Dunant, M. Jean Pictet, de son hospitalité. Puis il présente un montage audio-visuel retraçant la vie d'Henry Dunant avec des diapositives fournies par le Comité international de la Croix-Rouge, par la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, par le Henry Dunant Study Center of Japan et grâce à des documents originaux, inédits.

II. - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1. *Présents* : quarante-cinq personnes.

Excusés : Mmes Janie Bugnion, Martha Rehm, Marcelle Robbe, Hélène Steinhäuser, Carole Witzig ; MM. Alfred Berchtold, Bernard Gagnebin, Laurent Haeberli, Antal Löökkös, Robert Melley, Edouard Wyss-Dunant.

2. *Procès-verbal de l'assemblée constitutive du 24 juin 1975*

Lecture est donnée du procès-verbal, qui est adopté sans modification.

3. *Rapport d'activité du comité*

Le comité s'est employé à faire connaître la Société auprès du grand public par des articles dans la presse ; auprès des milieux humanitaires par l'envoi de circulaires ou des exposés, et par des articles dans les revues spécialisées ; auprès des milieux scientifiques genevois par l'envoi de circulaires aux 800 membres de la Société auxiliaire des Archives d'Etat de Genève ; auprès d'institutions analogues comme les Musées de Heiden et de Castiglione, et le Henry Dunant Study Center. Etablie de concert, une « Notice » décrit les relations entre la Société et l'Institut Henry-Dunant : les deux institutions sont différentes dans leurs structures et leurs buts ; elles collaborent étroitement dans le domaine qui leur est commun, l'histoire d'Henry Dunant.

Un effort particulier a permis de recruter plus de cent membres. Les membres individuels constituent la quasi totalité ; s'ils habitent pour la plupart à Genève, ils viennent aussi des cinq continents : Japon, Allemagne, Belgique, Australie, Etats-Unis, Espagne, Palestine, Brésil, etc. Certaines institutions ont adhéré comme membres collectifs : la Bibliothèque publique et universitaire de Genève, der Historisch-Antiquarische Verein Heiden, l'Henry Dunant Study Center, une section de la Croix-Rouge bavaroise. Pour établir des liens avec les Sociétés

de la Croix-Rouge, la Société sollicitera de préférence l'adhésion personnelle de leurs dirigeants (par exemple la Belgique, le Japon, le Brésil, le Mexique, etc.). Le président salue alors la présence de MM. Jean Pascalis, secrétaire général adjoint de la Croix-Rouge suisse, et Carl Vandekerckhove, secrétaire général de la Croix-Rouge belge qui sont venus de Berne et de Bruxelles pour témoigner leur intérêt.

Le trésorier donne un aperçu succinct des ressources de la Société. Les contributions volontaires au 15 janvier 1976 atteignent un total de Fr. 1.628,30 auxquels il convient de soustraire environ Fr. 600.— pour frais de correspondance et d'impression. Après avoir remercié les membres de la Société pour leur aide concrète, le trésorier rend l'assemblée attentive au fait que les cotisations couvriront à peine les frais généraux et la production du *Bulletin*.

Le président expose ensuite les projets de la commission des publications. Un *Bulletin* paraîtra au printemps prochain (avril 1976). Il comprendra trois parties. MM. Philippe Monnier, Willy Heudtlass et Roger Durand donneront chacun un article historique, sur le fonds R. Müller, sur Henry Dunant et ses amis dans le monde et sur Henry Dunant et sa famille. La seconde partie est réservée à la vie de la Société : description des activités, texte des statuts, liste des membres, notice sur les relations entre l'Institut et la Société Henry Dunant. Enfin, le *Bulletin* donnera diverses informations sur le Henry Dunant Study Center, le Musée de Heiden, les manifestations (émissions de la télévision, pièce de théâtre) mettant en scène Dunant, les dons reçus, etc. Le comité a aussi consacré une partie de son attention aux manifestations qui, de par le monde, répandent l'image d'Henry Dunant. Il a ainsi appris que l'émission « Pièces à conviction » de la télévision française du 19 octobre 1975 a eu pour objet une lettre imaginaire que Mrs. Beecher-Stowe aurait écrite à Bertha von Suttner ; il essaiera de s'en procurer une copie. Plusieurs membres de la Société ont écouté avec intérêt la conférence de M. Jean-Daniel Candaux *En scrutant les « Mémoires » d'Henry Dunant*, le 11 décembre 1975, à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.

Selon l'art. 3 de nos statuts, le comité a contribué au rassemblement, à Genève, de documents concernant Henry Dunant. Grâce aux démarches préparatoires de Mme Yvonne de Pourtalès, de MM. Bernard Gagnebin et Jiri Toman, grâce à la rapidité et à l'efficacité de la Bibliothèque publique et universitaire de Genève, le fonds R. Müller a pu être acquis par cette dernière. Le président de la Société a eu l'honneur d'être appelé comme expert et, à ce titre, a accompagné le conservateur du cabinet des manuscrits, M. Philippe Monnier, à Diessen, pour acquérir ces documents inestimables. Un article du *Bulletin* les décrit (voyez plus haut).

Des contacts personnels ont été pris avec quelques rares témoins qui ont vu Henry Dunant de leurs propres yeux. Ainsi, les souvenirs de Mme Emma Albrecht, de MM. Edouard Wyss-Dunant et Werner Uhlig ont pu être enregistrés. Enfin, le président a entamé des contacts exploratoires pour établir si l'achat des archives Frauger, de Paris, peut être

envisagé. La première réponse de leur propriétaire laisse espérer une issue favorable.

Enfin, selon le vœu de l'assemblée constitutive, le comité a préparé un programme, axé sur les objectifs suivants :

- a) intensifier l'information et le recrutement dans les milieux scientifiques ; resserrer les liens avec les diverses sociétés de la Croix-Rouge ;
- b) publier le premier numéro du *Bulletin* vers Pâques. Mettre sur pied un projet de publication critique des œuvres complètes de Dunant ;
- c) se mettre à la disposition de tous ceux qui contribuent à répandre le nom et l'image de Dunant dans le monde ;
- d) envisager un colloque au cours de cette année.

Un point de ce rapport nourrit un abondant débat : l'opinion du président sur la pièce *Henry Dunant* d'Herbert Meier. Ayant été invité à sa création mondiale, le 17 janvier, M. Roger Durand déplore que la vie du fondateur de la Croix-Rouge serve de trame à un spectacle où la vérité historique est singulièrement malmenée. Mme Pernette Dunant, MM. Alec Plaut, Jean-Daniel Candaux, prônent la modération dans les interventions de la Société et le respect du caractère spécifique de l'œuvre littéraire. Mme Yvonne de Pourtalès rappelle que la télévision romande, projetant une émission sur Dunant, avait envoyé un réalisateur à l'Institut Henry-Dunant pour réunir des informations sûres. M. Marc Chapiro préconise que les auteurs indiquent dans un sous-titre le caractère littéraire de leur œuvre, les personnages ne reflétant pas nécessairement la réalité historique. M. Jean Pictet résume un avis largement partagé sur notre rôle vis-à-vis de semblables utilisations du nom de Dunant : la Société doit avant tout se faire connaître auprès des auteurs et leur proposer son concours.

4. *Modification des statuts*

La modification des articles 4, 5, 6 atteste une nouvelle fois l'intérêt des membres pour la vie de la Société, son organisation, ses buts. MM. Plaut, Candaux, Chapiro, Henri et Jean Vaucher y prennent une part active. Le statut de membre délégué, l'effectif du comité et la fonction de l'assemblée générale ordinaire : autant d'articles améliorés, puis adoptés.

5. *Elargissement du comité*

Mme de Pourtalès a donné sa démission de membre du comité. Le président lit deux extraits de sa lettre : « [ses] engagements vis à vis du Fonds national suisse de la recherche scientifique et de l'Institut Henry-Dunant ne [lui] permettent pas de continuer à faire partie du Comité [...] » et elle ajoute : « Croyez, Monsieur le Président, aux vœux très chaleureux que je forme pour la bonne marche de la Société

dont je suis heureuse de rester membre actif [...] ». Elle prend alors la parole pour expliquer sa décision. Par sentiment de loyauté, elle estime que les membres du comité ne doivent pas avoir de doubles compétences : Fonds national suisse de la recherche scientifique - Société Henry Dunant, Institut Henry Dunant - Société, Université - Société.

Trois sièges au moins doivent donc être pourvus. L'assemblée élit par acclamations Mlle Micheline Tripet et MM. Jean-François Babel et Alfred Berchtold.

6. *Cotisations pour l'année 1976*

Le choix des montants des cotisations prouve que les membres ne restent pas insensibles à la nécessité de donner à la Société les ressources nécessaires à son activité. Une discussion animée s'engage.

Pour mieux intégrer les membres sympathisants, M. François Storno propose d'augmenter leur cotisation et de leur envoyer aussi le *Bulletin*, gratuitement.

Finalement, l'assemblée fixe les montants suivants :

a) membres actifs	Fr. 25.—
b) membres délégués	Fr. 25.—
c) membres de soutien	Fr. 75.— au minimum
d) membres sympathisants	Fr. 15.—

7. *Divers*

L'assemblée approuve le principe de fixer la prochaine assemblée générale ordinaire au mois de mai 1976. [N.B. - En définitive, elle aura lieu le 10 juin 1976, à 20 h. 15, dans le grand salon de l'Athénée à Genève].

La séance est levée à 22 h.

III. - VISITE DE L'INSTITUT HENRY-DUNANT ET DE SON MUSÉE

Les personnes qui le désirent sont alors invitées à visiter l'Institut Henry-Dunant et le Musée Henry Dunant, qu'abrite la villa Plantamour. Deux groupes se forment. Sous l'obligeante conduite de M. Jean Pictet, les membres de la Société prennent connaissance des différentes activités de l'Institut et découvrent les nombreuses possibilités de ses locaux comme centre de conférences.

Guidé par M. Roger Durand, l'autre groupe visite le Musée Henry Dunant. Une salle contient de nombreux objets relatifs à l'histoire des soins aux blessés et à l'activité de la Croix-Rouge. Dans un second local, les visiteurs peuvent admirer de précieux documents illustrant la

vie et la pensée de Dunant. Des éditions rares, des lettres autographes, des médailles, des photographies originales encadrent, comme un écrin, les trois joyaux de cette collection : les fameux diagrammes. Dunant les a probablement peints dans les années 1880. Il voulait représenter par des tableaux et des illustrations l'avenir de l'humanité, comme la Bible l'annonce dans l'*Apocalypse*.

La soirée prend fin sur cette image troublante et prophétique de l'ermite de Heiden, chacun étant persuadé que la Société a beaucoup à entreprendre pour découvrir et faire connaître le véritable Henry Dunant, tel qu'il agit, tel qu'il pensa, tel qu'il est perçu de nos jours dans le monde entier.

Le président

STATUTS

Art. 1 *Constitution et siège*

Aux termes des articles 60 et suivants du Code civil suisse se constitue une Société Henry Dunant.

Le siège de la Société se trouve à Genève.

Art. 2 *Durée*

La durée de la Société est illimitée.

Art. 3 *Buts*

- a) La Société rassemble les personnes désireuses d'étudier la vie, l'action et la pensée d'Henry Dunant ou d'en faciliter l'étude.
- b) Elle publie un *Bulletin* non périodique.
- c) Elle s'efforce de promouvoir la publication d'une édition critique des œuvres complètes d'Henry Dunant.
- d) Elle établit et entretient des contacts avec les associations et les personnes qui, dans tous les pays, s'intéressent à Henry Dunant, notamment l'Institut Henry-Dunant, de Genève.
- e) Elle peut organiser des colloques, des conférences ou toute autre manifestation propre à atteindre ses objectifs.
- f) Elle peut contribuer à l'acquisition de manuscrits ou de documents concernant Henry Dunant, ou les acquérir elle-même.

Art. 4 *Membres*

La Société est composée de membres actifs, de membres de soutien, de membres délégués, de membres sympathisants, de membres d'honneur.

Les membres reçoivent gratuitement le *Bulletin* de la Société. Ils participent de droit à toutes ses manifestations.

Peuvent être nommées membres d'honneur les personnes ayant servi les buts de la Société avec une compétence et un dévouement particuliers.

Art. 5 *Comité*

Le Comité dirige et administre la Société. Il a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires de la Société, sous réserve des compétences de l'Assemblée générale.

Il se compose d'un président, d'un vice-président, d'un trésorier, d'un secrétaire, d'un secrétaire international et d'au moins deux autres membres. Il répartit lui-même ses fonctions entre ses membres.

Il se réunit sur convocation de son président, ou à la demande de deux de ses membres. Il délibère valablement en présence de la majorité de ses membres.

Il peut nommer membres délégués des personnes qui, habitant hors de Suisse, seraient chargées de représenter la Société dans leur pays de résidence.

Il propose à l'Assemblée générale la nomination des membres d'honneur et statue sur l'admission des autres membres. Le cas échéant, il peut prononcer l'exclusion d'un membre sans en indiquer les motifs.

Art. 6 *Assemblée générale ordinaire*

Chaque année, le Comité convoque une Assemblée générale, trois semaines à l'avance, au moyen d'une circulaire indiquant l'ordre du jour. Les membres ne résidant pas à Genève recevront l'ordre du jour quatre semaines à l'avance.

L'Assemblée se compose des membres actifs, des membres de soutien, des membres délégués et des membres d'honneur ; les membres sympathisants peuvent y participer avec voix consultative. Elle est présidée par le président de la Société.

Toute proposition de modification à l'ordre du jour doit être envoyée au président dix jours avant la réunion de l'Assemblée. Seuls les points prévus à l'ordre du jour peuvent faire l'objet d'un vote. L'Assemblée approuve le rapport d'activité du Comité, ainsi que les comptes. Elle peut confier des tâches définies au Comité. Elle nomme les membres d'honneur. Elle vote toute modification aux présents statuts.

L'Assemblée élit le Comité pour un mandat de deux ans, renouvelable.

Art. 7 *Assemblée générale extraordinaire*

A la demande du Comité ou du cinquième des membres actifs, des membres de soutien et des membres d'honneur, une Assemblée générale extraordinaire est convoquée.

Les dispositions de l'art. 6 la régissent.

Art. 8 *Ressources de la Société*

Les ressources de la Société sont constituées par :

- a) les cotisations, dont le montant est fixé par l'Assemblée générale ;
- b) des dons, legs, etc.

Les membres qui n'auront pas versé leur cotisation pendant deux années consécutives seront considérés comme démissionnaires.

Art. 9 *Responsabilité*

La Société est engagée envers les tiers par la signature du président (ou, en cas d'empêchement, du vice-président) et d'un autre membre du Comité.

Les membres n'assument aucune responsabilité personnelle directe à l'égard des tiers quant aux obligations de la Société.

Art. 10 Dissolution

Pour prononcer la dissolution de la Société, deux votes sont requis, lors de deux assemblées générales distinctes. La dernière de ces assemblées statue sur l'attribution du solde actif, à l'exclusion d'une répartition entre les membres.

Les collections et les archives de la Société sont alors remises à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève.

Entrée en vigueur :

Les présents statuts entrent en vigueur immédiatement après l'Assemblée générale constitutive, soit le 24 juin 1975.

Ils ont été modifiés lors de l'Assemblée générale du 20 janvier 1976.

LISTE DES MEMBRES

Selon l'article 3 de ses statuts, la Société s'est donné pour premier but de rassembler « les personnes désireuses d'étudier la vie, l'action et la pensée d'Henry Dunant ou d'en faciliter l'étude ».

En moins d'un an, quelque 160 personnes ont manifesté le désir de devenir membre. Pour rendre plus aisés les contacts les uns avec les autres, le Comité a jugé utile de publier la liste de ceux qui ont adhéré, en indiquant l'adresse de chacun.

Malgré la vigilance de notre dévouée secrétaire, il se peut qu'une erreur se soit glissée dans la ligne qui vous concerne ou même qu'un membre ait été oublié. Nous vous prions de nous en excuser par avance et surtout de nous le signaler afin que nous puissions le corriger dans le prochain numéro du *Bulletin*.

- Mme Emma ALBRECHT-GÜTLIN, 401, Bäumlhofstrasse, 4125 Riehen
 M. Eleuterio Nicolas ALVARES GONZALES, Salud Alto B. 14, P. 2, no 1,
 Santa Cruz de Tenerife, Iles Canaries, ESPAGNE
 Mme Aliette AUBERT, chemin de la Commanderie, 1212 Grand-Lancy
 M. Charles AUBERT, 19, chemin des Erables, 1213 Petit-Lancy
 M. Gabriel AUBERT, 19, chemin des Erables, 1213 Petit-Lancy

 M. Jean-François BABEL, 110, rue du Rhône, 1204 Genève
 M. Pierre A. BABEL, 42, chemin de Pont-Céard, 1290 Versoix
 Mme Elizabeth H. BACKMANN, Peace Valley Farm, R. F. D. 2, Athol,
 Mass. 01331, USA
 M. Marc Antoine BARBLAN, 10, rue Crespin, 1206 Genève
 M. Rainer BAUDENDISTEL, 15, rue du Prieuré, 1202 Genève
 M. Nevzat BEKTESHI, 27, rue Beogradit, Kryqi i kuq i Kosoves, Këshilli
 Krahinor, 38000 Prishtinë, YUGOSLAVIE
 M. Alfred BERCHTOLD, 7, chemin du Mont-Blanc, 1224 Chêne-Bougeries
 M. Théodore Paul BERGSMAN, Ministère des affaires étrangères, 16, Casna-
 riestraat, La Haye, HOLLANDE
 BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ET UNIVERSITAIRE, promenade des Bas-
 tions, 1211 Genève 4
 Mlle Anna Regula BODMER, 5, Haldenstrasse, 8700 Küsnacht
 M. et Mme François et Janie BUGNION-CHAMPOD, route de Céligny,
 1299 Crans
 M. et Mme Frank et Perle BUGNION-SECRÉTAN, villa Montoiseau,
 1299 Crans
 M. Jean-Charles BURKY, 11, rue Dizerens, 1205 Genève

 Mlle Dolores CABELLOS MORALES, 23-7 avenida Trinidad, La Laguna,
 Tenerife, Iles Canaries, ESPAGNE

- M. Jean-Daniel CANDAU, 24, place du Bourg-de-Four, 1204 Genève
 M. Marc CHAPIRO, 15, rue Marignac, 1206 Genève
 Mme W. Max CHAPMAN, The American National Red Cross, Golden Gate Chapter, 1625, Van Ness avenue, San Francisco, USA
 Mlle Corinne CHAPONNIÈRE, 20, route des Acacias, 1227 Genève
 M. et Mme Jean-François et Gabrielle CHAPONNIÈRE-ODIER, 103, route de Florissant, 1231 Conches
 Mme Augusta CHAPONNIÈRE, 57, rue du Rhône, 1204 Genève
 M. Félix CHRIST, Schweizerisches Rotes Kreuz, 8, Taubenstrasse, 3001 Berne
 M. Ernst-M. COHN, 103 G. St. S. W. Apt. B-620, 20024 Washington DC, USA
 Mme Helen H. COLBERT, 2805, Mosby Street, Alexandria, Virginia, 22305 Washington DC, USA
 CROIX-ROUGE DE BAVIÈRE, Bezirksverband Oberbayern, 1, Mutschellestrasse, 8 Munich 80, RFA
 CROIX-ROUGE DE HEIDEN, c/o Mlle Leni ROHNER, Kirchenplatz, 9410 Heiden
 CROIX-ROUGE DU BADE-WURTEMBERG, Badstrasse 41, 7 Stuttgart 50 (Bad-Cannstatt), RFA
- Mme Charles DANIEL, 6, chemin Château-Blanc, 1211 Villette Conches
 M. Numan DAYEM, P.O. Box 555, Al-Birch, ISRAËL
 M. Ekkehard DEHN, 15a, Bahnhofstrasse, 806 Dachau 2, RFA
 Mme Pierrette DELESSERT, 3, chemin de Pinchat, 1227 Carouge
 M. Tibor DENÈS, 34, avenue de Frontenex, 1200 Genève 6
 M. Raoul DHUGUET, 3, rue Levrier, 1201 Genève
 M. Pierre DIDO, 9, rue du Vélodrome, 1205 Genève
 M. Christian DOMINICÉ, 8, chemin des Limites, 1293 Bellevue
 M. Edouard DREXLER, Le Carre d'Amont, 1252 Meinier
 M. Denys DROIN, 11, rue de Contamines, 1206 Genève
 M. Edmond DUCOR, 5, Taconnerie, 1204 Genève
 M. Bernard DUNANT, 11, Petit Bel-Air, 1225 Chêne-Bourg
 M. Christian DUNANT, chemin du Paradis, 1253 Vandœuvres
 Mlle Christiane DUNANT, Petit-Sadex, 1260 Nyon
 Mlle Claire DUNANT, 72, chemin de la Montagne, 1224 Chêne-Bougeries
 M. Daniel DUNANT, 64, chemin de la Montagne, 1224 Chêne-Bougeries
 M. Eric DUNANT, 41, chemin Grange-Falquet, 1224 Chêne-Bougeries
 Mlle Hélène DUNANT, « Les Pins », 1807 Blonay
 M. Paul DUNANT, 7, chemin de la Garance, 1208 Genève
 Mme Pernette DUNANT, 1, rue Piachaud, 1204 Genève
 M. Robert DUNANT, Pré-Longet, 1213 Petit-Lancy
 M. Yves DUNANT, 6, avenue Marc-Doret, 1224 Chêne-Bougeries
 Mlle Claire-Lise DURAND, 14, rue Lamartine, 1203 Genève
 M. Jacques DURAND, 23, chemin de la Marnière, 2068 Hauterive
 M. Philippe DURAND, 14, rue Charles-Giron, 1203 Genève
 Mlle Renée DURAND, 23, rue des Caroubiers, 1227 Carouge

- M. et Mme Roger et Florence DURAND-CHAPONNIÈRE, 34, route d'Annecy, 1227 Genève
- M. Scott ERICKSON, Red Cross House, 159, Clarence street, Sydney, AUSTRALIE
- M. Jean-Claude FAVEZ, 27, chemin de la Vendée, 1213 Petit-Lancy
- M. Jacques FORNEY, 45, rue de la Prulay, 1217 Meyrin
- M. Jacques FREYMOND, 3, chemin de la Petite-Voie, 1294 Genthod
- M. Jean FRAUGER, 35, rue Vital, 75016 Paris, FRANCE
- M. Bernard GAGNEBIN, 18, plateau de Champel, 1206 Genève
- Mlle Silvia Elena GALLO ARACIL, 85-6, Rambla Pulido, Santa Cruz de Tenerife, Iles Canaries, ESPAGNE
- M. Marc GAZAY, 16, rue Cavour, 1203 Genève
- M. Herbert GEISSENDÖRFER, Bayerisches Rotes Kreuz, Bezirksverband Oberbayern, 1, Mutschellestrasse, 8000 Munich 80, RFA
- M. Pierre-Charles GEORGE, 24, place du Bourg-de-Four, 1204 Genève
- M. Louis GERMOND, Glérolles, 1812 Rivaz
- M. Fernand GIGON, 4, route de Malagnou, 1208 Genève
- M. Gostão Jacinto GOMES, Cruz Vermelha Brasileira, 10-12, Praça Cruz Vermelha, Rio de Janeiro, BRÉSIL
- Mlle Jeanne GRETILLAT, 68A, avenue de Lavaux, 1009 Pully
- M. Walter GRUBER, Badstrasse 47, 7 Stuttgart 50 (Bad-Cannstatt), RFA
- M. Laurent HAEBERLI, 24-26, rue St-Léger, 1200 Genève
- M. Abel Roman HAMID ALBA, Fernandez Navarro No 6.2-C, Santa Cruz de Tenerife, Iles Canaries, ESPAGNE
- M. Ismael Roman HAMID ALBA, Fernandez Navarro No 6.2-C, Santa Cruz de Tenerife, Iles Canaries, ESPAGNE
- M. Jean HAMORI, 38, avenue Krieg, 1208 Genève
- M. Jan HARDING, 34, New Line Road, West Pennant Hills, 2120 N.S.W., AUSTRALIE
- Mme Sachiko HASHIMOTO, Henry Dunant Study Center of Japan, 39-3, 1-Chome, Zoshigaya, Toshima-ku, Tokyo 171, JAPON
- M. Jakob HAUG, Blumenfeld, 9410 Heiden
- Mme Yvonne HENTSCH, 21, Glacis de Rive, 1207 Genève
- M. Leoncio HERRERA RODRIGUEZ, Nuñez de Balboa, puerta 6 p-5, No 26, Santa Cruz de Tenerife, Iles Canaries, ESPAGNE
- M. Willy HEUDTLASS, 67, Rheinweg, 5300 Bonn, RFA
- Der HISTORICH -ANTIQUARISCHE VEREIN HEIDEN
- M. Etienne HOSTETTLER, 10, route de Rennex, 1294 Genthod
- M. Ernest HUNZIKER, 74, Hotzestrasse, 8006 Zurich
- M. Simon JICHLINSKY, 93, avenue de Châtelaine, 1211 Genève
- Mme Antoinette JOHNER, 25, Holderbachweg, 8046 Zurich
- M. Robert JUNOD, 1, chemin de l'Escalade, 1200 Genève

- M. Robert KEHL, 82, Frymannstrasse, 8041 Zurich
 M. Ludwik KLECZEWSKI, 24, rue Smuts, Tel-Aviv, ISRAËL
- M. Wilhelm LANGE, 4, Freilingstrasse, 3558 Frankenberg, RFA
 Mme Hildegard LANZENDORF, 33, Ancienne Route, 1218 Grand-Saconnex
 M. René LE GRAND ROY, 2, chemin des Crêts-de-Champel, 1206 Genève
- M. Thierry LENOIR, 58, Bodenacherstrasse, 8121 Benglen
 M. Bernard LESCAZE, 11, avenue du Mervelet, 1209 Petit-Saconnex
 M. Antal LÖKKÖS, 16, rue Miléant, 1203 Genève
 M. Jorge Arturo LOPEZ ACUÑA, Cruz Roja de la Juventud colombiana, Sede Calle 7a, 3-69, Facatativà, Bogota, COLOMBIE
 M. Anouar LOUCA, 12, rue Hoffmann, 1202 Genève
- M. Louis MAGNIN, 59, avenue des Eidguenots, 1203 Genève
 M. Samuel MAY, 18, chemin des Lombardes, 1290 Versoix
 M. Robert MELLEY, 44, rue Jacques-Dalphin, 1227 Carouge
 Mlle Murielle MEYLAN, 357, route de Chancy, 1233 Bernex
 M. Pierre MICHELI, 3, plateau de Frontenex, 1208 Genève
 M. Urs MOLL, 1/301, J.-J.-Balmerstrasse, 4053 Bâle
 M. Philippe MONNIER, 7, chemin des Ramiers, 1245 Collonge-Bellerive
 M. Walter MONNIER, Casilla 96, Correos Suc. 2, H. Yrigoyen, 1702, Buenos Aires, ARGENTINE
- M. Eric MONBARON, 4, rue Le Corbusier, 2400 Le Locle
 M. Jacques MOREILLON, chemin du Collège, 1261 Chavannes de Bogis
 M. Richard MORRIS, route de Commugny, 1295 Tannay
 M. Georges de MORSIER, 1, promenade du Pin, 1204 Genève
 M. Manfred MÜLLER, 2, Forstwiesenweg, Diessen-am-Ammersee, 8918 RFA
- Mlle Annie MURISSET, 4, place du Molard, 1200 Genève
 Mme Emma-Hélène MUSSO, 24, chemin des Bougeries, 1231 Conches
 M. Hosi-M. MUTAMBO, Université nationale du Zaïre, campus de Kinshasa, home XXX 3304, B.P. 799, Kinshasa XI, ZAÏRE
 M. Gabriel MÜTZENBERG, 32, rue de Moillebau, 1209 Genève
- M. Marc NEUENSCHWANDER, 4, rue des Pavillons, 1205 Genève
 M. Karl NIEDERER, Bezirksspital, Stapfenweg, 9410 Heiden
- Mme Francine ODIER-DUNANT, 4, rue Louis-Curval, 1206 Genève
- M. Manfred PAEFFGEN, 26, chemin François-Lehmann, 1218 Grand-Saconnex
- M. et Mme Henry et Emilie PAREL, 34, route d'Annecy, 1227 Carouge
 Mlle Rose Girard PAREL, 20, rue de l'Eglise-Anglaise, 1000 Lausanne
 M. Jean PASCALIS, 2, Sagerstrasse, 3006 Berne
 Mme Hélène van PERNIS, 15, rue Viollier, 1207 Genève
 Mme Jane PETTERSON, C. P. 236, 1227 Carouge
 M. Jean PICTET, 21, route de Florissant, 1206 Genève

M. Alec PLAUT, 4, rue du Vieux-Moulin, 1213 Onex
 Mme Yvonne de POURTALES, 1163 Etoy
 M. Domingo Jorge PRAT, Adolfo Berro 1024, Montevideo, URUGUAY

Mlle Maria Juana RAMA IGLESIAS, Miramar, c/o Hermanos Maffiotte
 B.3-4^o-A, Santa Cruz de Tenerife, Iles Canaries, ESPAGNE

Mlle Maria Angeles RAMOS NAVARRO, 2, Princesa Guacimara, Santa
 Cruz de Tenerife, Iles Canaries, ESPAGNE

Mlle Rosa Maria RAMOS NAVARRO, 2, Princesa Guacimara, Santa Cruz
 de Tenerife, Iles Canaries, ESPAGNE

M. Jean-Philippe RAU, 8, place du Grand-Mézel, 1204 Genève

Mme Martha REHM, 14, Schumannstrasse, 8 Munich 80, RFA

Mme Renée REVERDIN, 8, rue des Granges, 1204 Genève

M. Jean-François REYMOND, 17, rue du Perron, 1204 Genève

M. Jean RILLIET, 10, place du Bourg-de-Four, 1204 Genève

M. Nick Y. RINKER, The Canadian Red Cross Society, Ontario Division,
 460, Jarvis Street, Toronto, Ontario, M4Y2H5, CANADA

Mme Denise ROBBE, Le Reude, 1854 Leysin

Mme Marcel ROBBE, 21, rue des Délices, 1203 Genève

M. Dominique ROCHAT, 8, rue des Granges, 1204 Genève

Mlle Leni ROHNER, Kirchenplatz, 9410 Heiden

M. J.-H. ROMBACH, 14, Kennermerpark, Alkmaar, PAYS-BAS

M. Denis de ROUGEMONT, Centre européen de la culture, 122, rue de
 Lausanne, 1202 Genève

M. J. J. G. de RUEDA, 75 C/. La Rosa, No 7-5^o, Santa Cruz de Tenerife,
 Iles Canaries, ESPAGNE

Mme Aimée SÉLETSKY, 48, chemin Naville, 1231 Conches

M. Hans SOLLFRANK, 19, Merkl-Steig, 8480 Weiden i.d.Opf., RFA

Mme Helena STEINHAUSER, 13, rue des Rois, 1204 Genève

M. François STORNO, 43, chemin des Hutins, 1232 Confignon

Mlle Renée THIEMANN, 21, route de Florissant, 1206 Genève

M. Jiri TOMAN, 5, rue des Pervenches, 1227 Carouge

Mlle Micheline TRIPET, rue du Bugnon, 1299 Crans

Mlle Marie Salomé de TSCHARNER, Clos-de-Sadex, 1260 Nyon

M. Werner UHLIG, 4, chemin des Crêts-de-Champel, 1206 Genève

M. Karl VANDEKERKHOVE, 1680 Sint-Kwintens-Lennik, BELGIQUE

M. Henri VAUCHER, 16, rue Gautier, 1201 Genève

M. Jean VAUCHER, 4, chemin des Crêts-de-Champel, 1206 Genève

Mme Irène VERREY, 4, rue Constantin, 1206 Genève

M. Michel VEUTHEY, 17A, route de Soral, 1232 Confignon

M. Jacques VIGNE, c/o IHD, 114, route de Lausanne, 1202 Genève

M. René G. VOEGELI, Les Bernodes, 1296 Coppet

M. Paul WAEBER, 62, avenue des Communes-Réunies, 1212 Grand-Lancy

M. André WAGNIÈRE, 15, rue de la Cité, 1204 Genève

Mme Myrtle I. WATT, 5293 Jasmine Circle No., St. Petersburg,
Fla. 33714, USA

Mlle Heidy WEBER, 20, avenue Luserna, 1203 Genève

Mme Jacqueline WEBER, 74, chemin de Saule, 1233 Bernex

Mlle Stéphanie WEBER, 24, avenue Ernest-Pictet, 1203 Genève

M. Franz WIGET-STUDER, Ob. Rickenbachstrasse, 6430 Schwyz

Mme Grete WIRTH, 713, Königswintererstrasse, 5300 Bonn-Oberkanal,
RFA

Mlle Carole WITZIG, 13, avenue de Miremont, 1206 Genève

M. Edouard WYSS-DUNANT, 22, ch. de Grange-Canal, 1208 Genève

LES RELATIONS ENTRE L'INSTITUT HENRY-DUNANT ET LA SOCIÉTÉ HENRY DUNANT

Notice explicative

En raison de la similitude d'appellation entre la Société Henry Dunant et l'Institut Henry-Dunant, fondé en 1965, on s'est demandé en quoi ces deux institutions diffèrent, quelles sont leurs relations et si elles ne font pas double-emploi. Nous nous efforcerons de répondre à ces questions.

Tout d'abord, les deux associations ont des buts différents. Aux termes de ses statuts, « La Société rassemble les personnes désireuses d'étudier la vie, l'action et la pensée d'Henry Dunant ou d'en faciliter l'étude ». Selon ses statuts, l'Institut est « un instrument d'études et de recherches, de formation et d'enseignement dans toutes les branches d'activité de la Croix-Rouge ». Il n'a donc pas pour but essentiel de faire connaître le plus illustre des fondateurs de la Croix-Rouge, bien qu'il ne se désintéresse nullement de sa personne, pas plus que l'Institut Pasteur n'a pour but de faire connaître le grand savant dont il porte le nom. En revanche, la Société s'attache uniquement à la personnalité de Dunant.

En second lieu, la Société et l'Institut Henry-Dunant sont totalement distincts et indépendants et l'on ne saurait les confondre. La Société groupe les personnes privées qui s'intéressent à Dunant. L'Institut est un organisme de la Croix-Rouge. Il groupe les trois institutions de la Croix-Rouge ayant leur siège en Suisse, soit le Comité international de la Croix-Rouge, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et la Croix-Rouge suisse.

En troisième lieu, l'Institut et la Société collaborent dans le champ qui leur est commun, soit la recherche historique concernant Henry Dunant.

La Société a une vocation historique ; elle s'intéresse à Dunant, non seulement comme fondateur de la Croix-Rouge, mais aussi comme penseur et homme d'action du XIX^e siècle. L'Institut Henry-Dunant concentre plutôt son activité sur les problèmes, sur les besoins actuels et futurs de la Croix-Rouge. Lorsque l'Institut entreprend une activité historique concernant Dunant, et dans ce cas seulement, un chevauchement serait possible. Comme la Société se propose avant tout de « faciliter l'étude » (article 3a) de la vie, de l'action et de la pensée de Dunant, elle irait à fins contraires si elle entreprenait seule une activité qui puisse être menée de concert avec l'Institut.

L'article 3, notamment son dernier alinéa, peut appeler un commentaire. La Société a pour but de « contribuer à l'acquisition de manuscrits ou de documents concernant Henry Dunant, ou les acquérir elle-même ». Nous entendons par là que la Société encouragera l'acquisition de documents en faveur d'institutions spécialisées dans la conservation de ceux-ci, comme l'Institut, comme la Bibliothèque publique et universitaire, comme les

Archives d'Etat de Genève. Elle peut en « acquérir elle-même », si, par exemple, un de ses membres manifeste expressément sa volonté de donner des archives à la Société, à l'exclusion des institutions spécialisées. Dans ce dernier cas, la Société mettra tout en œuvre pour que ses documents historiques soient aisément accessibles aux chercheurs et au public.

La lettre d) du même article résume la volonté directrice de ses fondateurs. La Société « établit et entretient des contacts avec [...] notamment l'Institut Henry-Dunant, de Genève ». Des preuves matérielles de cet esprit de collaboration réciproque existent déjà, moins de huit mois après la fondation de la Société. Le directeur de l'Institut, M. Jean Pictet, a participé à l'assemblée constitutive de la Société, le 24 juin 1975. En novembre dernier, M. Manfred Müller a offert une médaille (commémoration du 80e anniversaire de la naissance de Dunant) au président de la Société, lequel s'est empressé de remettre ce don au directeur de l'Institut pour le Musée Henry Dunant. La première assemblée générale de la Société s'est tenue à l'Institut, le 20 janvier 1976 ; elle a été suivie par une visite de l'Institut (en particulier du Musée Henry-Dunant que celui-ci abrite) commentée par son directeur.

L'Institut Henry-Dunant et la Société Henry Dunant sont des institutions totalement distinctes et indépendantes. Si leurs buts fondamentaux diffèrent, ils deviennent complémentaires dans un champ d'activité : la recherche historique concernant Dunant. Comme nous l'avons vu, les deux institutions collaborent alors étroitement et entendent poursuivre dans cette voie.

N.B. — Cette Notice a été soumise au directeur de l'Institut Henry-Dunant qui l'a approuvée en ce qui concerne l'Institut.

HENRY DUNANT STUDY CENTER OF JAPAN

To my great joy our Henry Dunant Study Center of Japan has celebrated its healthy growth of 18 months. It was born on the 8th of May, 1974. The movement, however, had already started in 1972, when I was awarded the Henry Dunant Medal. All my associates united in love of Junior Red Cross took my honour as their own, not mine only. Especially those ten ex-Junior Red Cross members residing in Tokyo nourished the idea, « The Red Cross is the happy marriage of realism and idealism », out of which later came the birth of the baby. It was named after the Medal and is now known as the Henry Dunant Study Center with its membership opened to all in and out the country. They are its parents and call me its godmother. The office is my study room and we are all volunteers with no single paid worker who-so-ever. The most free spirit of volunteers is the source of our wisdom and creative cooperation.

We have been productive enough to publish the following five booklets within the last 18 months : « The Trilogy on Henry Dunant », « The Red Cross and the Geneva Conventions », « The Red Cross Principles and the Junior Red Cross », « Konnichiwa, Henry Dunant ! » and « For Better Human Relations — Group Work : Principles and Methods ». Each is sold at Sw. F. 5.—. They are quite popular. Especially so are the one on the Geneva Conventions and the other on the Red Cross Principles, I am glad to say. Both have run into a second edition.

What is more, a set of 50 colour slides was compiled on « Henry Dunant and the Red Cross », a production of all the possible research labored by us for years. It has also made a hit not only in Japan but in a few other countries where it happened to be shown. It is too particular, I am afraid, because it was made specially for Japanese people who feel alien about the founder of the Red Cross, so that they might feel closer by knowing about the Henry Dunant Medal given to me, a woman dedicated to youth education through Junior Red Cross in Japan, where women and youngsters have been belittled traditionally.

Our activism was also demonstrated in our invitation extended to Mr. Jakob Haug and his interpreter for one month visit to Japan last fall. He is the initiator of building the monument of Henry Dunant and founding the little Dunant Museum in Heiden, Switzerland. The project was meant for our young people to learn about the strength of volunteers in the Red Cross. Thus training programs through demonstrations, seminars and study on methods for better human relations and leadership are, and will be, most encouraged to develop our land to fit for better growth of the Red Cross as the founder wanted it to.

Thus research, training, and publication are the three main programs of our Center just like the Henry Dunant Institute in Geneva, which is always the source of our inspiration, information and implementation, thank you, indeed !

Sachiko HASHIMOTO
directrice

UM DIE ERRICHTUNG DES DUNANT-MUSEUMS IN HEIDEN

Mit der Errichtung und Einweihung des DUNANT-DENKMALES, hatte der Historisch-antiquarische Verein Heiden einen grossen Schritt getan, dem in aller Welt hochverehrten Gründer des ROTEN KREUZES eine würdige Erinnerungsstätte zu bereiten. Und doch! — Ueber den Mann aber, der hinter diesem Namen steht, der dieses gewaltige Werk zuerst zu denken wagte und der mit seinen menschlich begrenzten Kräften seine Idee zum Teil gegen grosse Schwierigkeiten seiner Kollegen durchsetzte, über diesen Menschen wissen nur wenige Bescheid.

Darum schwebte dem Verfasser bereits ein weiteres Ziel vor Augen. Was lag näher, als in Heiden, wo der gefeierte seine letzten 23 Lebensjahre verbrachte, möglichst alle sichtbaren Erinnerungen an sein Wirken und die Zeugnisse für sein hohes Sinnen und Streben zu sammeln und dem Besucher vor Augen halten zu können? So kam der Gedanke an die Errichtung eines DUNANT-MUSEUMS auf, in dem das weltweite Werk, durch wichtige, der Nachwelt erhalten gebliebene Dokumente über den Gründer des Roten Kreuzes und Urheber der Genfer Konvention verdeutlicht werden sollte. Das in der Post untergebrachte Heimatmuseum bot jedoch keine Raummöglichkeiten.

Wie oft bei solchen Vorhaben musste Glück und Zufall ein wenig nachhelfen. Das aus dem vorigen Jahrhundert stammende Bezirksspital, in dem Dunant die letzten 18 Jahre seines Lebens verbracht hatte bot ebenfalls zunächst keine Unterbringungsmöglichkeit für das Museum, obwohl gerade hier die Errichtung einer weiteren Erinnerungsstätte besonders nahe gelegen hätte. Aber gerade dieses in der Bauart längst überholte Spital, das der modernen ärztlichen Klinikpraxis kaum noch gerecht wurde, stand seit einiger Zeit im Mittelpunkt von Ueberlegungen, es durch ein neues, modernes Krankenhaus zu ersetzen und ihm die Aufgabe als Alterspflegeheim zu übertragen. An diese Ueberlegungen schaltete sich der Verfasser ein in der Hoffnung im alten Spital, das früher von Dunant bewohnte Zimmer in eine Gedenkstätte umzuwandeln. Doch dieser Plan musste aufgegeben werden, da jeder Raum für alte Menschen gebraucht wurde, die ohne Fürsorge und Pflege in ihren alten Tagen mehr oder weniger hilflos gewesen wären.

1964. Wie bei allen Vorhaben dieser Art, war die Errichtung eines Dunant-Museums von der Beschaffung von Geldmitteln auch wenn diese bescheidener waren als für das Dunant-Denkmal abhängig. Es gelang dem Verfasser, aus der Schlussabrechnung des Nationalen Komitee für die Denkmäler in Genf und Heiden, einen Betrag von Fr. 5.000 für das geplante

Dunant-Museum zu sidern. Der Betrag sollte vorerst beim Schweiz. Roten Kreuz hinterlegt werden. Damit war zunächst ein Grundstock sichergestellt.

1965. Schneller als erwartet wurden den vorgelegten Bauplänen für das neue Bezirksspital von 8 Gemeinden des Bezirkes die Zustimmung erteilt und schon 1968 konnte der Neubau nach den neuesten Erkenntnissen an seinen Chefarzt Dr. Karl Niederer übergeben werden. Heiden und die weitere Umgebung verfügte nunmehr über ein, den ärztlichen Anforderungen entsprechendes Krankenhaus. Und auch der Umbau des alten Spitals für seine neue Zweckbestimmung ging rasch voran.

In erfreulich entgegenkommender Weise übergab uns die Spitalverwaltung auf schriftliches Gesuch des Historisch-antiquarischen Vereins hin, das im Erdgeschoss gelegene ausreichend grosse Röntgenzimmer, dessen Ausgestaltung ganz vom Verein übernommen werden musste. Von dem im 2. Stock gelegenen, noch heute benannten « Dunant-Zimmer » musste zum Ausbau eines Museums, aus gestalterischen wie auch aus betrieblichen Gründen, abgesehen werden. Die beim Schweiz. Roten Kreuz hinterlegten Fr. 5.000 konnten nun herangezogen werden, doch reichte dies bei weitem noch nicht aus. Erfreulicherweise konnten auf Gesuch hin weitere Spenden entgegengenommen werden. Der Gemeinderat von Heiden sicherte Fr. 3.000 zu eine weitere Spende bewilligte die Bürgergemeinde von Fr. 2.000. Die Sektion Heiden des Schweiz. Roten Kreuzes wollte nicht nachstehen und bewilligte ebenfalls Fr. 2.000. Ein alter Freund des Verfassers, Herr Werner Uhlig in Genf, den aus seinen in Rorschach verbrachten Jugendjahren noch persönliche Erinnerungen an Dunant verbanden, vermittelte eine Industriespende von ebenfalls Fr. 2.000. Mit ungenannt sein wollenden Spenden von Fr. 500 wurde schliesslich ein Gesamtbetrag von 14.500 Fr. erzielt, womit die Ausgestaltung des Museums als gesichert angesehen werden konnte. So war man schliesslich am Ziel aller guten Wünsche.

1969. Nun ging es um die Gestaltung des Raumes zu einem Museum selbst, dessen Einweihung auf den 8. Mai — dem Geburtstag von Dunant — vorgesehen war. Die weitläufigen Verbindungen des Verfassers, sowohl in der Schweiz als auch im Ausland, wurden nun mit Erfolg eingesetzt. Aus Genf, von der Familie Sack — einer Grossnichte Dunants — kamen wertvolle Ausstellungsstücke herein. Die seit Jahren laufenden Bemühungen des Verfassers, Heiden zu einer Gedenkstätte Henry Dunants zu machen, hatten auch im Ausland ihre Aufmerksamkeit gefunden, vor allem in der Bundesrepublik. In Deutschland waren es zwei Persönlichkeiten, die ihre Hilfe anboten: der langjährige Pressereferent des Deutschen Roten Kreuzes in Bonn, Herr Willy Heudtlass und Herr Dr. Manfred Müller in Diessen. Der Erstgenannte hatte sich schon einen Namen im Rahmen der Dunant-Forschung gemacht, vor allem durch seine im Kohlhammerverlag erschienene dokumentarische Biographie über den Gründer des Roten Kreuzes. Dr. Manfred Müller war zu dieser Zeit das einzige noch lebende Patenkind von Dunant und der Sohn des über Jahrzehnte hindurch vertrautesten Freundes von Dunant bis zu seinem Tode, des Gymnasialprofessors Rudolf Müller aus Stuttgart gest. 1922. Auch dieser hatte in den neunziger Jahren des

vorigen Jahrhunderts in Zusammenarbeit mit Dunant selbst ein Dokumentarwerk über die Entstehung des Roten Kreuzes und über Dunant persönlich herausgebracht. Dieses Buch hatte neben den persönlichen Bemühungen des Verfassers in hohem Masse zur Rehabilitation und zur Verleihung des ersten Friedensnobelpreises an Dunant zusammen mit dem Franzosen Frédéric Passy beigetragen.

Die Herren Willy Heudtlass und Dr. Manfred Müller, seit Jahren mit dem Verfasser befreundet, verfügen beide über ein umfangreiches Dunant-Archiv, aus dem sie nun die geeignetsten Dokumente dem Museum übereigneten. Teils waren es Originale, teils historische Photokopien, die unter anderem in den beiden grossen Vitrinen des Museums einen ebenso sicheren wie für den Besucher geeigneten Platz gefunden hatten. Zahlreiche und im Laufe vieler Jahre verfasste, meist dokumentarische Aufsätze von Willy Heudtlass über Dunant, wurden in den entsprechenden Jahrgängen der Zeitschrift « Zentralorgan des Deutschen Roten Kreuzes » in einem Buchregal aufgelegt. Ebenfalls gelang es dem Genannten, die CIBA in Basel erneut zu einer Spende zu veranlassen, indem die Kopie des vom Deutschen Roten Kreuz hergestellten Dunant-Films, für dessen historische Gestaltung der Pressereferent des verantwortlichen DRK zeichnete, dem Museum überlassen werden konnte.

Ein sehr wertvolles Geschenk ging aus Genf ein. Der Doyen der literarischen Fakultät der Universität Genf, Bernard Gagnebin, hatte zur Hundertjahrfeier des Roten Kreuzes 1963 zusammen mit dem Direktor für Presse und Information der Liga der Rotkreuzgesellschaften in Genf, Marc Gazay ein Buch unter dem Titel « A la rencontre de Henry Dunant » herausgegeben. In dem hervorragenden illustrierten Werk in zwei Abschnitten, wird die Entwicklung des Roten Kreuzes in unserer Zeit der Entwicklungsgeschichte von einst gegenübergestellt. Mit den erwähnten Büchern von Prof. Rudolf Müller, Willy Heudtlass und den beiden genannten Autoren, verfügt das Museum für alle Interessenten eine authentische Dokumentation über den Gründer des Roten Kreuzes.

Aber auch von Oslo kommend, überbrachte Herr Dr. Anders Daae mit Gemahlin interessantes Ausstellungsmaterial. Er war der Sohn des 1924 verstorbenen Generalarztes Dr. Hans Daae. Auch dieser war seit 1898 dem grossen Schweizer eng verbunden und hatte sich zusammen mit Prof. Rudolf Müller erfolgreich für die Verleihung des 1. Friedensnobelpreises an Dunant eingesetzt.

8. Mai 1969. Mit den Worten « Dunant hat wieder ein Zuhause » eröffnete die Vice-Präsidentin des Bayerischen Roten Kreuzes, Frau Dr. Martha Rehm die Kundgebung zur Einweihung des Museums, zu der viele hervorragende Gäste aus dem In- und Ausland gekommen waren, unter ihnen Rodolfo Olgiati, Mitglied vom IKRK in Genf, sowie Vertreter der Liga der Rotkreuzgesellschaften in Genf und Delegierte des SRK. Im Auftrage des Deutschen Roten Kreuzes war Dr. Walter Gruber, Generalsekretär des RK Landesverband Baden-Württemberg erschienen, mit ihm auch die Herren Willy Heudtlass und Dr. Manfred Müller aus Diessen.

In den Ansprachen wurden das Werk Dunants und seine Persönlichkeit gewürdigt, seiner vielen Freunde vor allem in dessen Notzeit gedacht und die über Jahrzehnte währenden engen Verbindungen zwischen Stuttgart und Heiden in Erinnerung gerufen. Nach der Kundgebung hatte der Verfasser als Präsident des Historisch-antiquarischen Vereins die in-und ausländischen Gäste in das Hotel « Krone » zu einem Mittagessen eingeladen. Unter den Gästen hatte sich allgemein der Eindruck verbreitet, dass sich Heiden nunmehr zu einem Rotkreuzzentrum in der Ostschweiz entwickelt habe.

Jakob HAUG

DUNANT DANS UN JEU DE LA TV FRANÇAISE

Jean-Paul Rouland et Pierre Bellemare ont eu l'excellente idée de choisir Henry Dunant comme protagoniste de l'émission qui a été diffusée le 19 octobre 1975 dans leur série « Pièces à conviction ». On connaît le principe de ce jeu où le concurrent joue en quelque sorte le rôle d'un détective chargé de découvrir l'auteur et le destinataire d'une lettre généralement fictive et de prime abord sybilline à souhait. L'intérêt populaire de l'émission réside dans le fait que le concurrent peut, par le truchement du téléphone, acheter des renseignements aux téléspectateurs qui disposent des ouvrages de référence (dictionnaires, encyclopédies, manuels d'histoire) dont il est lui-même dépourvu. Pour toute indication, il n'a en effet sous la main que quelques « pièces à conviction » — par exemple, pour l'émission qui nous intéresse, une gravure représentant le fameux pyrophone.¹

On se laisse très vite prendre à ce passionnant divertissement pour intellectuels qui, par le jeu des questions et des réponses, avance bon train. La lettre est analysée, décortiquée, et bientôt il devient évident que tout tourne autour de Dunant (allusion au pyrophone, à sa misérable existence à Londres, à la fondation de la Croix-Rouge, etc.). Une mention de Bertha Kinsky (la baronne de Suttner) permet de découvrir le destinataire de la lettre, soit Alfred Nobel. Mais le temps passe, et l'horloge s'arrête avant que le malheureux concurrent n'ait pu identifier l'auteur de la missive, en l'occurrence Mme Harriet Beecher-Stowe, qui avait connu Dunant lors de son voyage en Europe en 1853.

Après le jeu, les choses sérieuses. Et c'est, dite par un commentateur télégénique et qui sait se faire écouter, une remarquable évocation de la vie de Dunant, rappelant l'essentiel et mettant toutes choses au point.

Bref, une émission qui a le mérite d'instruire tout en divertissant et qui a bien servi la mémoire du fondateur de la Croix-Rouge.

Philippe M. MONNIER.

¹ Depuis 1872, Dunant apporte son concours à la mise au point et à la diffusion de cet instrument de physique et de musique. Fondé sur le principe des sons produits par la combustion du gaz, le pyrophone peut prendre la forme d'un orgue ou d'un lustre aux flammes chantantes. Voyez par exemple Frédéric KASTNER, *Invention du pyrophone, Expériences nouvelles sur les flammes chantantes*, Paris, A. Parent, 1875, 28 p., pl. ; Dunant a très probablement rédigé la « Revue analytique des comptes-rendus [sic] de la presse » (p. 7-22), comme l'indique la dédicace de l'auteur sur la page du faux titre : *A Monsieur Henry Dunant Fondateur de l'Oeuvre de la Croix-Rouge en Europe. Promoteur de la Convention de Genève. Souvenir de vive et sincère gratitude de son tout affectionné et bien entièrement dévoué ami. Frédéric Kastner Strasbourg, le 6 Janvier 1877.*

DUNANT par HERBERT MEIER

création mondiale au studio Tiefenbrunnen
du Schauspielhaus de Zurich, le 17 janvier 1976

Remontons à 1901, dans l'hôpital de district de Heiden. Après une fête. Dunant vient de recevoir le premier prix Nobel de la paix. Sur les instances de son compagnon de chambre, le lauréat retrace les étapes principales de sa vie mouvementée. Treize scènes se succèdent ensuite, présentant des figures plus ou moins connues : Moynier, Mac Mahon, le banquier Olivet, le docteur Chenu, l'impératrice Eugénie, le journaliste Vermorel, pour n'en citer que quelques-unes.

Comme tous les spectacles évoquant des personnages historiques, cette pièce de théâtre peut être considérée de deux points de vue. Respecte-t-elle la réalité des événements qui lui servent de toile de fond, de matière première ? Utilise-t-elle un épisode de l'Histoire comme prétexte pour diffuser des idées particulières ?

Toute personne désirant se faire une image exacte de la vie de Dunant perdra son temps au studio de Tiefenbrunnen. Une biographie du fondateur de la Croix-Rouge, écrite pourtant en 1953 déjà, par Ellen Hart, le renseignera bien mieux.¹ D'ailleurs la consultation de ce livre aurait appris à l'auteur que Dunant n'a pas commercialisé le requin (Haifisch !), ni en chair ni en peau. Moynier s'est constamment méfié des entreprises commerciales menées par son collègue en Algérie, il n'a pas acheté une seule action de la Société des moulins de Mons-Djémila, il s'est toujours attaché à distinguer l'activité du Comité international de la Croix-Rouge et les aventures financières de son secrétaire international.

De plus, l'auteur place Dunant dans des situations fictives qui n'ajoutent rien au récit. En 1862, l'auteur d'*Un souvenir de Solférino* n'a pas pu se promener devant le monument des Réformateurs édifié plus de 50 ans plus tard ! En 1871, Dunant n'a pas dû choisir qui, de Chenu ou de monseigneur Darboy, serait condamné à mort. L'ermite de Heiden n'aurait jamais accepté de partager sa chambre avec un joyeux luron, amateur de vin blanc !

¹ Ellen HART, *Man born to live Life and Work of Henry Dunant Founder of the Red Cross*, London, Victor Gollancz, 1953, 371 p. C'est même en allemand qu'est écrite la meilleure des récentes biographies de Dunant : Willy HEUDTLASS, *J. Henry Dunant Gründer des Roten Kreuzes Urheber der Genfer Konvention Eine Biographie in Dokumenten*, Stuttgart, W. Kohlhammer, 1962, X[XI]-195[197] p., 68 pl.

Dans ses traits généraux, le portrait est donc défiguré. Une seule exception cependant : Dunant apparaît actif, entreprenant, inlassable. D'ailleurs cette pièce ne saurait être prise que sous ses angles négatifs, faibles. Elle a pour premier mérite de rappeler la genèse de la Croix-Rouge et le rôle décisif de Dunant. Peut-être éveillera-t-elle une certaine curiosité sur l'histoire de cette institution charitable dans des milieux plus larges. Un tel aspect ne serait vraiment positif que si le public était clairement informé (dans le prospectus ou au début du spectacle) qu'il voit évoluer des personnages célèbres placés dans des situations purement imaginaires.

Que dire des idées véhiculées dans un tel contexte ? L'auteur a-t-il exploité l'aura de mystère qui voile encore la personne de Dunant pour s'assurer une certaine audience, pour exprimer une thèse ?

Ne passons pas sous silence une attaque, bien maladroite, contre le Comité international. La scène devait probablement déclencher le rire des spectateurs qui sont restés impassibles. Grand bourgeois, philanthrope, banquier, mômier et de surcroît genevois, Dunant était prédestiné à mêler, à confondre foi, charité et affaires ; du moins l'auteur l'affirme-t-il avec satisfaction. Sa suffisance éclate lorsqu'il fait dire à Moynier, enthousiaste, que Dunant spéculait avec la grâce. Et avec succès ! Ce magma, cette collusion de religion, de sentiments humanitaires et de spéculations peuvent donner une impression aussi fâcheuse qu'inexacte : la Croix-Rouge n'est pas née dans un tel marécage et jamais son président ne s'est prêté à de telles confusions. Il importe donc de stigmatiser des sous-entendus à sensations qui n'apportent rien à personne.

Le spectateur attentif dégagera cependant une idée au moins digne d'attention. Il lui faudra attendre, malheureusement, la dernière scène du spectacle.² En secourant les blessés, ne rend-on pas la guerre moins révoltante ? Ne court-on pas le risque d'en faire une péripétie supportable ? Au lieu de supprimer la guerre, la charité la rend possible.

² Voyez Herbert MEIER, *Dunant ein Stück*, s.l., [Zürich, chez l'auteur], novembre 1975, 101 p. dactylographiées, notamment la p. 101 où Dunant soliloque avec désenchantement :

« Ich habe Nachrichten aus Zeitungen geschnitten
und darin gelesen, dass grosse Geldflüsse
nach Genf geleitet werden. Gaben, nennt man das.
Aber viele, die ihre Gaben schenken, so liest man,
verdienen das Nötige mit Waffen und Maschinen,
die sie an andere zum Töten und Vernichten verkaufen.
Die Welt rüstet auf,
meine Fahne deckt am Ende nur den Mord. »

En effet, Dunant a franchi plusieurs étapes menant de la diminution des maux de la guerre à la révolte contre la guerre elle-même. Bien que l'auteur n'en souffle mot, l'ermite de Heiden évolue vers un pacifisme de plus en plus militant. Dès 1890, Dunant considère que la guerre à la guerre doit mobiliser les forces de chacun. Sa correspondance avec Bertha von Suttner en fait foi, ses manuscrits inédits le prouvent avec éloquence. Aussi, M. Meier débouche-t-il sur une perspective intéressante, mais vertigineuse, quand il donne la parole à son héros pour la dernière fois : « Le monde s'arme, en définitive mon drapeau ne protège que la mort ».

Dunant n'est jamais allé si loin. Il n'a jamais vu dans la Croix-Rouge une caution à la guerre. Mais il a dénoncé inlassablement les conséquences inévitables à ses yeux de toute course aux armements : dépenses stériles opprimant les déshérités, conflagration mondiale dans des délais rapprochés, autodestruction de notre civilisation. Dans cette perspective, son message garde une actualité brûlante et la pièce de M. Meier a saisi au vol une question inéluctable.

Roger DURAND

HENRY DUNANT par WALTER WEIDELI

émission de la télévision suisse-allemanique, le 14 avril 1976

Dans le cadre des émissions « Telarena », la télévision suisse-allemanique présentait, le mercredi 14 avril au soir, la pièce de Walter Weideli consacrée à Henry Dunant. Conformément à la tradition établie, une centaine de spectateurs se trouvaient sur place et devaient participer, en fin d'émission, à un débat général.

Mise en scène par Volker Hesse et Hanspeter Riklin, la pièce de W. Weideli a pour thème principal le projet de colonisation de la Palestine, évoqué dans le contexte plus vaste des relations de Dunant avec la Croix-Rouge et de ses difficultés financières.

Une succession de courtes scènes montrent Dunant honoré, adulé des uns, raillé, menacé même, par d'autres. Il passe de la Cour de Prusse à celle du Second Empire, côtoie les milieux juifs de la haute finance française, trouve sur son chemin des adeptes enthousiastes de son idée, ... mais aussi ceux qui le rappellent constamment à une autre réalité : Gustave Moynier et le représentant de ses créanciers.

De son propre aveu, W. Weideli a conçu sa pièce dans l'optique du théâtre populaire.¹ Tout commence sur une sorte de place publique où spectateurs et acteurs se trouvent mêlés, dans une atmosphère de fête samaritaine, animée d'une multitude de ballons blancs à croix rouge. Puis le spectacle s'ordonne, et les tableaux se font suite dans un style un peu « image d'Epinal », d'ailleurs de bonne tenue scénique, sinon exempt d'inexactitudes. Dialogues — donc échanges d'idées — réduits au minimum, personnages « typés » : nous pensons, notamment, aux silhouettes sombres des Genevois, au symbole de la croix rouge arboré presque agressivement par une reine de Prusse débordant d'énergie et d'enthousiasme pour la guerre « humanitaire ». Cette dernière expression caractérise bien le ton de légère ironie de toute la pièce. Dunant lui-même, pris dans un tourbillon de mondanités humanitaristes, ne rappelle-t-il pas le héros dostoïevskien, bon, idéaliste, qui paraît, pourtant, ridicule dans un contexte mondain ? La scène finale dans la gare stylisée — argarade de Dunant et du cheminot — renforce encore l'impression de dérision ressentie tout au long de la pièce, et l'on était en droit d'attendre grand intérêt du débat qui allait suivre.

A notre profonde déception, la discussion a superbement ignoré le « cas Dunant », pour porter principalement sur le rôle de la Croix-Rouge, et sur les difficultés et les contradictions inhérentes à une organisation humanitaire, confrontée à la politique et à la finance. Sous la direction avisée du meneur de jeu, la discussion s'est rapidement animée, nous laissant, toutefois, sur notre faim, et d'autant plus désireux de pouvoir nous entretenir, à notre tour, avec Walter Weideli du problème humain posé par sa pièce.

Aimée SELETSKY
Laurent HAEBERLI

¹ Voyez l'interview accordée par l'auteur à M. Alec Plaut, dans *Construire*, Zürich, 14 avril 1976, No 15, p. 10.

DONS A LA SOCIÉTÉ

Notre Société s'est aussi donné pour but de rassembler à Genève les documents originaux et les instruments de travail propres à faciliter l'étude de Dunant. Aux termes de leur article 3, nos statuts ne prévoient-ils pas que la Société « peut contribuer à l'acquisition de manuscrits ou de documents concernant Henry Dunant, ou les acquérir elle-même » ?

En moins de dix mois, les dons ont afflué, de l'humble photocopie (précieuse parce qu'elle permet souvent de mettre à jour un texte oublié) au livre rare. Nous avons le plaisir de recenser près de cinquante dons. Comme ces lignes le montreront, la plupart de ces documents et de ces objets a été remise à l'institution la mieux préparée pour les conserver et les tenir à la disposition du public. Lorsque nous pouvons susciter des dons, des legs ou des dépôts, nous les dirigeons le plus souvent vers une bibliothèque comme la Bibliothèque publique et universitaire (BPU), vers un musée comme celui de l'Institut Henry-Dunant (IHD) ou vers un dépôt d'archives comme les Archives d'Etat, où se trouvent les collections les plus importantes de documents semblables.

I. - ARCHIVES RUDOLF MÜLLER

En animant des négociations pendant plus d'une année, la Société a contribué à l'acquisition de l'inestimable collection Rudolf Müller de Diessen en Allemagne. Le rapport d'activité présenté à l'assemblée générale du 20 janvier dernier (voyez la p. 38) et l'article de M. Philippe Monnier (voyez les pages 18-21) vous rappelleront comment ces quelque 650 lettres, ces projets d'articles autographes, ces imprimés introuvables ont pu être ramenés à Genève.

II. - DONS

1. *Manuscripts*

La Société a reçu les copies ou les photocopies de lettres inédites de Dunant, qu'elle a remises à l'IHD, par l'intermédiaire du Fonds national suisse de la recherche scientifique car ce dernier subventionne une recherche visant à réunir l'ensemble de la correspondance de Dunant dans sa patrie.

La photocopie d'une lettre a.s. de 4 p., au docteur J.H.C. Basting, datée de Genève, le 31 janvier 1863.

Elle est offerte par M. J.A. Dortmond de Bilthoven, en Hollande.

La photocopie d'une lettre a.s. de 7 p., à sa nièce Hélène Vaucher, écrite à l'« Hôtel Pension Paradis » de Heiden, s.d. La photocopie d'une lettre a.s. de 4 p., à son neveu Henri Vaucher, datée de la « Pension Paradis » à Heiden, le 16 septembre 1887.

Elles sont offertes par M. Henri Vaucher.

La copie d'une lettre a.s. de 3 p., s.l.n.d. La copie d'une lettre a.s. d'une page, à Gustave Moynier (?), s.l., le 15 juillet [1864]. La copie d'une lettre a.s., d'une page, au même (?), s.l.n.d. La copie d'une lettre a.s., d'une page, à Valentine de Sellon (?), datée de Heiden, le 18 juillet 1903.

La copie d'une facture a.s. d'une page, pour 1500 « cartouches pansement » pour la « Société internationale de prévoyance en faveur des citoyens sous les armes », datée de Paris, le 5 janvier 1871.

La copie de deux pages a.s. contenant le procès-verbal de l'« International Human Laws Committee », en date du 18 octobre 1874.

Ces divers textes ont été offerts par un collectionneur désirant garder l'anonymat.

2. Médailles

Droit (D.) : « JOHANNES HENRICUS DUNANT natus 8.V.1828 », signé : « M. & W-ST. ». Revers (R.) : « 1828 1908 / JOHANNES HENRICUS/DUNANT/FUNDATOR OPERIS/CRUCIS RUBRAE/1863/PROMOTOR CONVENTIONIS/GENEVENSIS/1864 ». Bronze ; ϕ 60 mm.

Elle a été offerte par M. Manfred Müller et remise à l'IHD.

D. : anépigraphe, signé : « HUGUENIN ». Bronze ; en forme de croix grecque ; longueur 42 mm. Barrette : « MARCHE H. DUNANT/GENEVE 1969 ». Ruban rouge et blanc.

D. : « HENRI DUNANT 1828-1910 », signé « HUGUENIN ». Bronze ; ϕ 36 mm. ; tranche laurée. Barrette : « MARCHE H. DUNANT/GENEVE 1973 ». Ruban rouge et blanc.

Ces deux médailles unifaces ont été offertes par M. Henri Vaucher et remises à l'IHD.

3. Livres et articles

Carl VANDEKERCKHOVE, *Denkend aan Solferino J.H. Dunant*, Leuven, [chez l'auteur], 1975, VIII-54[55] p., pl., carte ; offert par l'auteur et remis à l'IHD.

La même personne a offert des articles qu'elle avait écrits dans *Het Volk*, 27-28 décembre 1975, dans *Contact*, mars-avril, septembre-octobre, novembre-décembre 1975, ainsi que les deux derniers numéros de la revue interne de la Croix-Rouge belge *Universeel*. La Société les a remis à l'IHD.

E. SAINTESPES-LESCOT, *Sous les Alpes Chants patriotiques Publiés dans l'« Echo de Vésone » pendant la campagne d'Italie*, Périgueux, imprimerie Dupont, 1860, XII-80 p. ; offert par M. Jean-Daniel Canaux et remis à la BPU.

Clarence Prouty SHEDD, *History of the World's Alliance of Young Men's Christian Associations*, Londres, SPCK, 1955, XVII-746 p. ; offert par M. Jean-François Reymond de la part de l'Alliance mondiale des U.C.J.G.

Chr[istian] F[riedrich] HAJE, *Een gedenkzuil der negentiende eeuw. Het Roode Kruis. Oorsprong, geschiedenis, gevolgen*, Amsterdam, Academische Boeckhandel. Delsman & Nolthenius, 1899, 271[274] p., pl. Gilbert SIGAUX, *D'homme à hommes La vie d'Henri Dunant Récit historique inspiré du film de Christian-Jaque et Charles Spaak*, Paris, Flore, 1948, 190 p., pl.

Ces deux volumes ont été offerts par la BPU et remis à l'IHD.

Mme Sachiko Hashimoto a offert huit publications et dix numéros du périodique, écrits en japonais, que le Henry Dunant Study Center of Japan (voyez la p. 53) a publiés depuis 1973.

Mme Martha Rehm, Mlle Stéphanie Weber, M. Willy Heudtlass ont offert des coupures de presse concernant soit Henry Dunant, soit les études qui lui sont consacrées.

4. Documents iconographiques

M. Walter Monnier a offert une photographie d'une manifestation de la Croix-Rouge brésilienne.

M. Jean Vaucher a offert une photographie du monument Henry Dunant à Heiden, ainsi qu'un programme de son inauguration, le 28 octobre 1962. Ces deux documents ont été remis à l'IHD.

Mme Emma Albrecht, qui a connu Henry Dunant, a offert une photographie inédite permettant de découvrir les visages des employés de l'hôpital cantonal qui entouraient l'ermite de Heiden, dans ses dernières années.

La Société remercie chaleureusement les personnes qui ont bien voulu lui confier leurs documents. Elle lance un appel à tous ceux qui en détiennent de semblables pour qu'ils lui en signalent l'existence.

Nous ne nous efforcerons pas de nous les faire donner, mais nous vous demanderons de nous autoriser à les photographier ou à les photocopier. Ainsi, leur contenu subsistera, au cas où le malheur voudrait qu'ils disparaissent ou qu'ils soient dispersés.

Le président

**“J’y suis allé.
Maintenant, je les connais mieux.
J’ai modifié mon opinion.”**

Quand vous entendrez ces trois phrases, retenez votre souffle: le monde vient de changer un peu. Une opinion personnelle motivée a remplacé de vieux préjugés. Derrière une image stéréotypée apparaissent des êtres vivants. C'est un pas vers une meilleure entente.

Nous contribuons au rapprochement des hommes. Non que nous soyons effectivement au service de la compréhension et de la paix universelles, mais parce que nous sommes transporteurs de métier. Et nous pensons bien souvent que la navigation aérienne ne serait pas une chose aussi fascinante si elle ne permettait à des individus, à des peuples et à des races très éloignés les uns des autres, de se rencontrer.

Nous sommes une compagnie aérienne d'un petit pays - quelques millions d'habitants seulement. Mais nous desservons 86 aéroports en Europe, dans les deux Amériques, au Proche-Orient, en Extrême-Orient et en Afrique. Une compagnie aérienne donc qui se

réjouit de donner la bienvenue à bord à des passagers venant d'autres pays. Parce que c'est une noble tâche, et aussi parce que c'est strictement dans notre intérêt. Nous mettons tout en œuvre pour que les passagers venus de tant de pays lointains soient tous bien accueillis à bord de nos avions, et nous nous donnons la peine de parler un grand nombre de langues en plus des quatre langues nationales suisses. Nous servons les repas que nos passagers préfèrent par tradition ou par conviction. Dans notre organisation mondiale, nous employons des collaborateurs appartenant à plusieurs dizaines de nations.

Beaucoup de régions dans le monde n'ont pas eu le privilège de vivre en paix, comme la Suisse, pendant les cent dernières années. Quand les avions de Swissair survolent ces régions, nous éprouvons toujours le désir de faire partager aux autres ce bonheur de la paix. Et si cela ne réussit pas toujours, ce n'est pas une raison de ne pas essayer encore.

→SWISSAIR

TYPO-OFFSET 2000

2035 CORCELLES (NE) - Tél. (038) 31 54 00

Maison fondée en 1974

NOTRE BUT :

VOUS SERVIR AU MIEUX DE
VOS INTÉRÊTS

ÉTUDES DE TRAVAUX ET DEVIS
SANS ENGAGEMENT

JUST PUBLISHED

VIENT DE PARAÎTRE

SISMONDI EUROPÉEN

Actes du colloque international tenu à Genève
les 14 et 15 septembre 1973

Genève-Paris, 1976. 1 volume in-8 (16 x 24) de 434 pages, broché Fr.s. 60.—

Les études sismondiennes ont pris, au cours de ces quarante dernières années, une ampleur qu'explique l'intérêt porté par les spécialistes de différentes disciplines à la pensée et à l'œuvre de l'auteur des « Nouveaux principes d'économie politique », dont les crises et les mutations de l'entre-deux-guerres ont révélé le caractère précurseur et souvent prophétique.

Le colloque de Genève fait le point des recherches sismondiennes. Les Actes du colloque, auquel participèrent les plus éminents spécialistes de la question, comprennent cinq grands chapitres :

1. La pensée économique et sociale. Pappe. La formation de la pensée de Sismondi : Sismondi et Adam Smith. — Schaller. Les jugements de Sismondi sur l'économie politique de son temps. — Dupuigrenet-Desroussilles. Le Sismondi de Marx et celui de Lénine, etc.
2. Convictions religieuses et politiques : Bowman. Sismondi et la religion. — Stelling-Michaud. Sismondi face aux réalités politiques de son temps, etc.
3. Problèmes historiographiques : King. Chevalerie et liberté, etc.
4. Sismondi et les lettres. Balayé. Un historien devant la littérature. — Villeneuve. De la littérature du Midi de l'Europe : le lecteur Sismondi, etc.
5. Influences et relations : Trenard. L'« Histoire des Français » devant l'opinion française. — Stadler. Sismondi und Deutschland. — Candaux. Sismondi et ses premiers éditeurs, etc.

Avec un index des noms cités.

Bibliothèque de littérature comparée. Tome 117.

During the last forty years the expansion of studies on Sismondi clearly show the interest felt by specialists in various disciplines in the ideas and publications of the author of the « Nouveaux principes d'économie politique », of which the premonitory and frequently prophetic nature has been revealed by the crises and mutations characterizing the period between the two World Wars. The Geneva symposium determines the point reached by research on Sismondi. The Acts proceeding from the symposium, in which the most eminent specialists on the subject were participants, comprise five main sections :

1. *Economic and social theory. — Pappe on the formation of Sismondi's thought : Sismondi and Adam Smith. — Schaller on Sismondi's opinion regarding contemporary political economy. Dupuigrenet-Desroussilles, on Sismondi interpreted by Marx and Lenin, etc.*
2. *Religious and political convictions : Bowman on Sismondi and religion. — Stelling-Michaud on Sismondi's attitude to political realities of his day, etc.*
3. *Historiographical problems : King on knighthood and liberty, etc.*
4. *Sismondi and literature : Balayé on Sismondi as historian confronting literature. Villeneuve on literature of Southern Europe : Sismondi's reading, etc.*
5. *Influences and relationships : Trenard on the « Histoire de France » and French public opinion. Stadler on Sismondi and Deutschland. Candaux on Sismondi and his first editors, etc.*

Index of proper names.

Bibliothèque de littérature comparée. Tome 117.

ÉDITIONS SLATKINE - Case 267 - 1211 GENÈVE 3, SUISSE

GUÉRILLA ET DROIT HUMANITAIRE

par Michel Veuthey

Guérilla et droit humanitaire, une double gageure en quatre mots : comment le droit peut-il subsister dans la guerre et l'humanité dans la guérilla ?

Sans négliger les aspects juridiques de l'application des règles humanitaires dans la guérilla, l'auteur pose, documents à l'appui, objectivement et concrètement, les problèmes essentiels : méthodes et moyens de combat, sort des civils, des prisonniers, des blessés et des malades, ainsi que les divers organes et facteurs d'application du droit humanitaire.

L'auteur, qui participe depuis 1967 aux travaux de réaffirmation et de développement du droit humanitaire, se fonde non seulement sur des sources publiées mais aussi sur les nombreux contacts qu'il a eus avec guérilleros et leurs adversaires en tant que délégué du Comité international de la Croix-Rouge ou à titre personnel en Afrique, en Amérique, en Asie, en Europe et au Moyen-Orient.

Avec le développement contemporain des guerres de résistance, luttes de libération, affrontements révolutionnaires, la question de savoir si le droit humanitaire peut faire échec au terrorisme, aux représailles et à la torture, contenir les excès de part et d'autre, désamorcer l'escalade de la violence et préparer le chemin de la paix, posée par cet ouvrage, est au cœur de l'actualité la plus brûlante de l'humanité.

Genève, mai 1976, in-8°, XVI-432 p.

Collection scientifique de l'Institut Henry-Dunant.

Préface de M. Jean PICTET, vice-président du Comité international de la Croix-Rouge.

COMMANDE par paiement de Fr.s. 49.— par exemplaire (frais d'expédition et de port compris pour la Suisse) au compte de chèque postal 12 - 18630, Société Henry Dunant, à Genève. Veuillez préciser au verso du bulletin « Guérilla et droit humanitaire ».

COURRIER DES LECTEURS

Vous avez eu la patience de nous lire jusqu'ici. Ce numéro est une tentative. Si nous avons récolté des contributions venant des sources et des pays les plus divers, nous restons conscients du fait que ce *Bulletin* a besoin d'une dimension supplémentaire pour devenir l'organe de toute la Société. En effet, vous n'avez pas encore eu l'occasion de faire paraître vos propres informations, d'exprimer votre opinion ou d'apporter une contribution scientifique. Des le prochain numéro, nos colonnes vous seront donc ouvertes, soit pour la publication de votre article, soit pour le compte-rendu de ce dernier. Le délai de rédaction peut être fixé vers la fin décembre 1976.

D'autre part, nous souhaitons recevoir votre avis sur les questions suivantes :

- Serait-il utile d'accompagner les articles principaux d'un résumé dans une langue internationale ? Si oui, laquelle ?
- Vous semble-t-il opportun de traduire intégralement certains articles ? Si oui, comment financer leur impression ?
- La rédaction aimerait consacrer quelques pages aux recherches en cours. Pouvez-vous nous signaler les vôtres et celles de vos connaissances ?
- Désirez-vous que le *Bulletin* contienne d'autres rubriques et traite d'autres sujets ?

e) L'impression de notre périodique entraîne des frais importants. A l'heure actuelle, les cotisations des membres en couvrent le 80 % et la publicité le 20 % ; cette proportion peut être modifiée. Nous vous demandons instamment de nous faire part de vos idées et surtout de propositions concrètes, afin d'augmenter le nombre de nos pages publicitaires. Nos tarifs : une page coûte Fr. 400.— ; une demi-page coûte Fr. 250.—.

Nous vous remercions d'avance de votre concours.

Pour la Commission
des publications :
Micheline TRIPET

© Genève, 1976, Société Henry Dunant.

Le présent numéro a été tiré à 1500 exemplaires, en juin 1976. Il a été préparé par la Commission des publications de la Société, composée de Mme Aimée Sélatsky, Mlle Micheline Tripet, MM. Roger Durand, Laurent Haebertli, Bernard Lescaze et Philippe Monnier.

Le prix de ce *Bulletin* s'élève à Fr. 8.— qu'on peut verser au compte de chèques postaux 12 - 18 630 à Genève. En devenant membre, on le reçoit gratuitement ; pour les cotisations, voyez la p. 40.